

LE LION DANS L'ART SYRIEN
DU IV^E AU II^E MILLENAIRE



REDIGE SOUS LA DIRECTION DE :
J.-CL. MARGUERON

JEAN-OLIVIER GRANSARD-DESMOND

Pour tout renseignement (sur le sujet, sur la méthode, sur les droits, etc.) écrire à
jogd@netcourrier.com

PARIS 2000

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES
Sciences historiques et philologiques

« *Le lion dans l'art syrien du IV^e au II^e millénaire* »

Mémoire présenté par *Jean-Olivier Gransard-Desmond*

sous la direction de Monsieur le Professeur *Jean-Claude Margueron,*
Directeur d'études.

Conférence *Archéologie du Proche-Orient pré-classique*

Diplôme d'Etudes Approfondies « *Méthode de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art* »

Septembre 2000

« L'archéologie, [...], est la somme des études relatives aux objets matériels qui peuvent éclairer, avec le concours éventuel d'autres données, l'histoire et les modes de vie des hommes d'autrefois (événements singuliers, activités quotidiennes, institutions, croyances, etc.). »

Gardin J.-Cl., 1979, p. 20.



REMERCIEMENTS

À J.-Cl. Margueron,
pour l'aide et le soutien qu'il m'a apportés.

Je tiens également à remercier J.-M. Durand et les gens du Collège de France qui m'ont aimablement accueilli et aidé.

Que soient enfin saluer J. Berlandini-Keller, D. Charpin, W. Desmond, B. Lion, D. Meeks, F. Rey, M. Tranier et E. Vilà pour les diverses corrections et informations apportées à ce mémoire.

Table des matières

Table des matières	III
Introduction	V
Chapitre I : Méthode	1
I.A. Logique de la méthode	1
<u>I.A.1. Pour un raisonnement linéaire</u>	1
<u>I.A.2. Présentation de la méthode</u>	3
I.B. Limites et apports des sciences mises en œuvre	4
<u>I.B.1. La zoologie</u>	5
<u>I.B.2. L'archéozoologie</u>	5
<u>I.B.3. La philologie</u>	6
<i>I.B.3.a. La notion de Syrie dans ce mémoire</i>	7
<i>I.B.3.b. Choix des textes</i>	8
Chapitre II : Zoologie et archéozoologie féline	10
II.A. Notions de zoologie et apports de l'archéozoologie	10
<u>II.A.1. Les trois états du règne animal</u>	11
<u>II.A.2. Phylogénétique des félins</u>	12
<u>II.A.3. Données archéozoologiques</u>	13
II.B. Caractères physiologiques et éthologiques	15
<u>II.B.1. Physiologie du lion</u>	15
<u>II.B.2. Ethologie du lion</u>	18
Chapitre III : Le lion dans les textes	25
III.A. Intervention réelle	25
III.B. Intervention abstraite	30
Chapitre IV : Le lion dans l'art du IV^e au II^e millénaire en Syrie	33
IV.A. Logique des choix	33
IV.B. La question de l'identification : problèmes et réponses	35
<u>IV.B.1. Critères physiques</u>	35

	IV
<u>IV.B.2. Démonstration iconographique</u>	36
<u>IV.B.3. Erreurs ou connaissances non partagées ?</u>	42
IV.C. Le lion dans l'art : objets et thèmes	45
<u>IV.C.1. Support et contexte archéologique</u>	46
<u>IV.C.2. Le thème</u>	52
IV.D. Le style	59
Conclusion	63
Tables des illustrations	66
Abréviations bibliographiques	69
Bibliographie	70

Introduction

Depuis la préhistoire, l'animal est source d'inspiration pour les artistes. Le désir de représenter les bêtes est bien compréhensible puisque non seulement l'homme les affrontait pour survivre mais en plus il tient une place parmi elles dans l'arbre biologique. Si la confrontation avec les animaux des pays dits civilisés a évolué pour ne plus s'effectuer, aujourd'hui, que par téléviseur interposé, l'homme de l'antiquité devait réellement faire face aux nuisances du monde sauvage¹.

Celui des animaux qui reste encore considéré comme le plus dangereux est le lion. A ce titre, il a bénéficié d'une iconographie riche, en particulier au Proche-Orient où il fait partie du monde divin. La Syrie est l'aire qui offre, dans cette partie du monde, le matériel le plus varié. Loin d'en rester à la glyptique, les artistes « syriens² » se servirent des formes du lion pour toutes sortes d'objets, du moule à la statue en passant par le rhyton. L'avantage de ce matériel est qu'il apparaît, dès le IV^e millénaire, bien plus varié que dans le reste du Proche-Orient.

Cependant, si des études existent déjà sur le sujet, elles sont très brèves, ne s'étendant le plus souvent que sur la Mésopotamie, excluant la Syrie. Surtout, elles ne reposent sur aucune référence extérieure à l'archéologie. Ce travail ne se propose pas d'être une étude complète sur le thème du lion. Il faudrait, pour cela, inclure tous les aspects qui touchent de près ou de loin au fauve³. Une telle entreprise nécessiterait un recensement et une analyse du matériel fort long. Toutefois, avant d'entreprendre pareille étude, il faudrait déjà qu'il en existe une sur l'animal réel. Cela s'avère nécessaire pour reconnaître les caractères proprement léonins et découvrir les relations entre réel et imaginaire. Or s'il existe des travaux sur le lion

¹. Protection des récoltes, des élevages et de lui-même.

². Il reste encore à définir ce que Syrie signifie pour l'époque.

³. Hybrides, animaux fantastiques, divinités.

en zoologie, les archéologues les ont toujours ignorés quand bien même ils attribuaient des qualités zoologiques à des figures sans connaître la réalité de ces dernières. Le raisonnement prisonnier d'une seule science implique donc une logique circulaire établie sur un consensus identificatoire, jamais explicité, de l'animal. S'appuyant sur les travaux de J.-Cl. Gardin et P. Bruneau et P.-Y. Balut, il paraissait indispensable de réunir, pour une étude archéologique, les outils zoologiques, archéozoologiques et philologiques afin d'étayer le raisonnement. Si, comme l'écrit J.-Cl. Gardin, « l'archéologie est la somme des études relatives aux objets matériels¹ », il ne faut pas oublier qu'il précise aussi la nécessité éventuelle d'autres données. La prise en compte de données extérieures permet donc de compléter la compréhension de la documentation archéologique, voire d'établir le raisonnement qui la fonde. C'est ainsi que nous entendons utiliser les sciences annexes susmentionnées.

Cependant, cette logique de travail, dans le cadre d'une étude portant sur l'art animalier, échappe à bon nombre de chercheurs. C'est pourquoi nous commençons par décrire la méthode employée. Cette présentation sera l'occasion de poser les limites et les apports de chaque science avant d'en venir au matériel et aux conclusions que chacune fournit. Une fois posés les fondements, l'analyse du matériel archéologique sera envisageable. N'ayant pas vocation à être une analyse complète du thème du lion, ce mémoire ne peut fournir un outil de datation et de localisation établi par rapports stylistiques relevés entre villes et pays étrangers, ni permettre la compréhension de la fonction de l'animal en Syrie. Il ne peut servir qu'à ouvrir la voie sur ces questions.

¹. 1979, p. 20.

Chapitre I

Méthode

Suite aux réactions de nombreux chercheurs, lors de discussions sur l'approche envisagée, il semblait judicieux d'expliquer notre méthode. Cependant, légitimer les sciences employées (zoologie, archéozoologie et philologie) et leur apport en archéologie pour chaque partie aurait alourdi l'analyse, ce qui explique ce chapitre consacré à la méthode. Ce chapitre sera aussi l'occasion d'aborder l'apport et les limites des outils zoologiques, archéozoologiques et philologiques.

I.A. Logique de la méthode

Pour comprendre la façon dont l'étude du thème du lion a été abordée, il faut expliquer, sans entrer dans le détail des théories archéologiques sur lesquelles repose ce mémoire¹, la nécessité d'user de sciences indépendantes à l'archéologie.

I.A.1. Pour un raisonnement linéaire

A la lecture des quelques travaux réalisés sur le thème du lion, il est apparu clairement qu'aucune base solide ne justifiait les identifications du matériel archéologique². Seul un consensus, jamais explicité, permet de comprendre ce qui motive l'identification. Ce dernier s'est formé autour de ce que devait être le lion ainsi que son environnement iconographique sans que, aujourd'hui, personne ne sache définir sur quoi repose ce consensus ni délimiter ce en quoi il consiste. Seuls deux éléments sont parfois fournis. D'une part, l'espèce est la seule où le mâle possède une crinière, à la différence de la femelle. D'autre part, le mâle était un

¹. La démarche intellectuelle doit beaucoup aux ouvrages de J.-Cl. Gardin ainsi qu'à ceux de Ph. Bruneau et P.-Y. Balut.

². Quelques exemples sont donnés à la page 44-45.

animal féroce, ce dont témoignent les textes¹. L'image du lion s'est donc figée autour d'un double canon dont personne ne connaît les bases. Le raisonnement scientifique ne peut se satisfaire de travailler à partir d'images non fondées. Pour trouver une correspondance au problème engendré par l'absence d'outils analytiques qui appuient la démonstration, il faut retourner sur les bancs de l'école. Combien de fois un élève obtient-il, à la suite d'un travail sur des équations, un résultat correct malgré une démonstration fautive. Souvent, l'élève est même incapable d'exprimer, de démontrer ce qui l'a porté vers le résultat juste. Dans le cas d'une étude portant sur un animal, comment expliquer ce qui a motivé sa désignation, ou même à quelle attitude correspond l'image présentée, si le raisonnement ne tient aucun compte des données zoologiques ? Pourquoi partir sur une explication magico-religieuse à la vue d'une représentation de lion mâle sans crinière si ce n'est par ignorance de la zoologie ? On aurait évité une telle erreur en s'appuyant sur une étude de la zoologie. La recherche aurait mis en évidence l'existence de mâles sans crinière ou qu'il ne s'agissait pas de mâles mais de femelles². La compréhension de l'image en aurait été bouleversée. Il n'est pas question de soutenir que la zoologie seule ouvre la voie à la connaissance de l'iconographie et de la culture humaine de la Syrie antique. Il est clair qu'un tel postulat établi sur une représentation obligatoirement réaliste est erroné. Il serait, de plus, aberrant de nier l'apport de la philologie qui souffre, elle aussi, de ne pas être plus fréquemment confronté à la zoologie³. Néanmoins, comprendre comment l'homme appréhende son environnement ne peut se réaliser sans en premier lieu connaître l'environnement lui-même. C'est la connaissance de l'objet naturel qui permet d'établir les distances entretenues ou non avec la représentation, transcription humaine d'une réalité observée de première ou seconde main⁴. Une fois la représentation établie, c'est elle qui rendra la stylistique et son utilisation efficace ou non, le style étant la représentation historicisée. D'autre part,

¹. Cf. ARM I.118, A.438, etc.

². La possibilité de voir figurer une femelle est souvent oubliée dans les descriptions. Cf. p. 38-.

³. Le travail de B. Lion et C. Michel (1997) en offre un exemple. Par la zoologie, elles ont mis en valeur que les insectes nuisibles évoqués dans les textes ne sont pas les sauterelles mais bien les criquets.

⁴. L'emploi de l'expression « première ou seconde main » fait allusion à la différence entre une réalité observée localement (première main) et une réalité importée par des artistes étrangers ou dans d'autres conditions extérieures au lieu de production de l'œuvre (seconde main).

comment déterminer efficacement la nature de l'animal, pour rester proche du thème du mémoire, si la zoologie ou la philologie ne sont d'aucun secours ? Une identification sans démonstration, et donc sans outil, est un abus, hors de toute légitimité scientifique.

Comme on vient de le voir, disposer d'éléments naturels est important pour étayer des hypothèses culturelles. En effet, pour sortir du raisonnement circulaire que peut produire l'usage d'une seule science, il est nécessaire de faire appel à d'autres sciences. L'article de E. Dhorme¹ présente un cas typique de raisonnement circulaire. Par la présence de lions, il détermine que le personnage assis doit être la déesse Ishtar. Cependant, s'il suppose que les animaux autour du personnage sont des lions, c'est par la présence de ce personnage assis. Ne justifiant pas ses propos, on ne peut qu'envisager qu'il assimile à Ishtar cette figure assise alors qu'elle est très mal conservée.

La séparation opérée entre logique circulaire et linéaire tient donc à ce que, dans le premier cas, on n'emploie aucun critère extérieur à la science. En revanche, dans le second cas, une grille où plusieurs critères extérieurs à la science sont produits².

I.A.2. Présentation de la méthode

La nécessité de faire appel à d'autres sciences ainsi justifiée, il convient d'en venir à la méthode imposée par le matériel.

Celle-ci se décompose en deux étapes. La première répond à la question : Y-a-t-il représentation d'un lion sur l'objet ? On y répond grâce à la zoologie et à la philologie (grilles). La seconde étape, bien que se divisant en deux en fonction des données, répond à la question : Pourquoi ? C'est l'analyse. Pour le cas où l'objet ne présenterait pas de lions alors que les travaux antérieurs en faisaient figurer, un stade

¹. 1935.

². Dans notre cas, à l'archéologie sont confrontées les propriétés zoologiques et philologiques.

« information » s'interpose entre « analyse » et « proposition ». Ce stade correspond à la prise en compte d'un raisonnement à logique exclusive. Dans l'ensemble, c'est à partir de données positives¹ que le matériel a été étudié. Toutefois, une place a été laissée aux données négatives² dont l'utilité parfois nulle explique la nécessité d'un barrage. La méthode peut donc se résumer en la chaîne de traitement de l'information suivante :

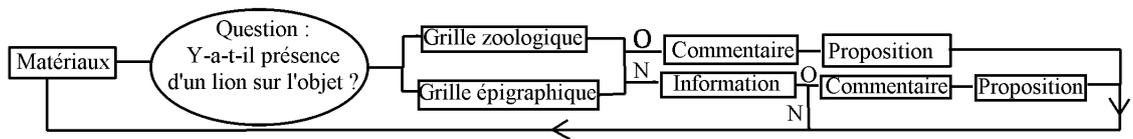


Fig. 1. Chaîne de traitement de l'information réalisée à partir de J.-Cl. Gardin (1979, fig. 1-3).

Avant de poursuivre, il faut souligner que l'étude a été réalisée à partir d'un matériel de second degré. C'est à partir de publications, et non du matériel même, que fut élaboré le raisonnement. Il en résulte que le raisonnement n'a pas pu être toujours poussé jusqu'au bout. Il convient aussi de rappeler que l'étude artistique est réalisée au sens où l'entend la théorie de la médiation. Il ne s'agit pas de l'étude du Beau mais de l'objet d'art comme produit fabriqué par l'homme pour l'homme.

I.B. Limites et apports des sciences mises en œuvre

A la partie théorique développée ci-dessus, il convient d'ajouter une partie pratique et expliciter l'apport des sciences utilisées et les limites, pour la présente étude, de leurs informations.

¹. La présence est équivalente à la formule : tel critère présent fait qu'il s'agit de...

². L'absence est équivalente à la formule : tel critère absent fait qu'il ne peut s'agir de... C'est ce qui s'appelle un raisonnement à logique exclusive. Il faut préciser que l'absence doit être réelle. Cette précision s'avère nécessaire suite au problème que rencontre J.-Cl. Margueron. Il avance l'existence de colonnes à l'étage auquel lui est opposée l'absence de mise au jour d'un pareil matériel. C'est oublier le matériel représenté par les fondations, les conditions de vie et l'architectonique du bâtiment qui, dans la démonstration de J.-Cl. Margueron (1990), étayent la présence de l'étage et d'un dispositif pour la lumière.

I.B.1. La zoologie

Tout d'abord, rappelons que l'animal moderne qu'étudie le zoologue est le même que l'animal antique. A la différence des animaux qui ont subi des transformations par l'homme¹, le lion est toujours resté sauvage. Toutefois, sa disparition en Syrie, à la fin du XIX^e siècle, empêche toute nouvelle étude zoologique locale. Il faut donc se fonder, pour certains critères physiques au moins, sur les descriptions des chercheurs de l'époque. Cela avec tout ce que comporte d'erreurs les observations du moment puisque les premières études zoologiques complètes sur le lion ne remontent pas avant les années 1960-70².

Ceci étant, la zoologie permet d'obtenir des critères physiques et éthologiques ainsi que des informations sur les rapports entre l'espèce *leo* et les autres félins. Ces éléments fournissent une première base à l'identification et à la compréhension de la fonction de cet animal plus que tout autre dans le répertoire imagier³. A noter, toutefois, que la zoologie ne doit pas représenter un barrage sur lequel buterait le chercheur travaillant sur une image qui ne remplirait pas les conditions anatomiques souhaitées. La zoologie n'est qu'un premier maillage qui ne fournit, d'ailleurs, aucune indication sur la présence effective du lion en Syrie au III^e et II^e millénaire.

I.B.2. L'archéozoologie

C'est l'archéozoologie, second maillage à la chaîne des tamis, qui permet d'attester la présence du fauve dans un pays à une date donnée. Cette information est fondamentale pour mettre en relation l'animal et l'art de l'époque. Faut-il encore mettre en évidence la présence du lion parmi les restes osseux. L'ostéomorphologie et la dentition permettent un premier débroussaillage en mettant en relief la nature de carnivore. En second, la métrique permet d'identifier la famille. Enfin, c'est la taille

¹. Ainsi le cochon sauvage qui, par domestication, est devenu le porc actuel n'a-t-il plus rien en commun avec son ancêtre.

². Cf. p. 10.

³. En ce sens, l'étude de l'iconographie peut servir à un travail portant sur les relations « syriennes » entretenues avec d'autres pays.

des ossements qui rend possible la différenciation entre un jaguar, un léopard et un lion, ce dernier ayant les os les plus gros¹. La zone climatique intéressée permet, elle, la distinction entre tigre et lion. Là encore, la zoologie a été d'une aide précieuse. Si elle n'avait pas indiqué le milieu dans lequel chacun évolue², il aurait été impossible de différencier un squelette de tigre d'un squelette de lion ; la taille et la morphologie sont trop proche. Cependant, la possibilité de l'importation du tigre en Syrie rendrait la distinction mal aisée, s'il n'y avait le secours des textes et de l'iconographie³.

La faible quantité des vestiges limite nos connaissances sur la présence de l'animal. Pourtant, ces quelques restes aident à compléter la compréhension de l'utilisation artistique du lion puisqu'il s'agit de vestiges trouvés dans un contexte culturel. Outre la mauvaise conservation des ossements, cause de la faible quantité exhumée, il faut noter aussi la méconnaissance du sexe de l'animal car aucun squelette complet n'a été découvert, à l'inverse de ceux que l'on a retrouvés en Égypte⁴.

I.B.3. La philologie

Dernier maillage, la philologie est le reflet d'une transcription anthropique du quotidien, quand bien même elle peut faire état de faits naturels. Ce constat compose une des limites de la discipline car l'information relatée est tronquée. La troncature, en revanche, est source d'information culturelle. Comme pour l'archéozoologie, la philologie est limitée par la faible quantité de textes où le lion joue un rôle. Il aurait été abusif d'user de l'ensemble des textes du Proche-Orient pour une étude locale bien que cela se fasse souvent. L'utilisation des archives de Mari pour expliquer,

¹. La taille au garrot d'un lion vivant s'échelonne entre 90 cm - 1m20 et sa masse entre 150 kg (femelle) et 200 kg (mâle) alors que le léopard et le jaguar pèsent entre 40 kg (femelle) et 60 kg (mâle) pour une taille au garrot allant de 75 cm à 1 m.

². M. Tranier (zoologue au Musée d'histoire naturel de Paris) fait remarquer que le lion est adapté à un climat de savane ou de steppe sèche et que le tigre s'est acclimaté d'un environnement forestier humide. C'est sur cette base, en raison de la stabilité climatique mise en évidence par D. M. A. Bate (*in* : Mallowan M. E. L., 1947, p. 13), que sera considérée la validité des déterminations félines opérées sur les sites.

³. L'absence de la mention dans les textes et de la représentation dans l'art du tigre portent à croire qu'il n'a jamais été importé ou exporté vers la Syrie.

⁴. Wapnish P., 1997, p. 362.

appuyer les textes mésopotamiens en est un exemple. Dans une note¹, relative à un article du Code d'Hammurabi, A. Finet met ainsi en balance la mention du thème du lion et sa présence à Mari. A l'échelle de l'animal, si elles ne le sont pas d'un point de vue culturel², les aires géographiques concernées sont bien distinctes.

Se posait alors la question de savoir quels textes utiliser pour un travail portant sur l'art « syrien » antique. Dans l'espoir d'une réponse, il faut déjà définir ce que l'on entend par Syrie dans l'antiquité.

I.B.3.a. La notion de Syrie dans ce mémoire

Le pays tel qu'il est connu aujourd'hui n'est que le produit de découpages arbitraires effectués après la I^{er} Guerre Mondiale. Dans l'antiquité, le paysage politique ne connaît pas l'homogénéité que les Européens imaginent aujourd'hui sous le nom de Syrie. L'absence, en philologie, d'un questionnement à ce sujet oblige l'utilisation d'une démonstration archéologique. Ce procédé n'est pas gênant en soi puisque, pour ce qui concerne la question des sources à utiliser, le problème est identique à la philologie et à l'archéologie.

Les différences techniques et culturelles avaient, d'ailleurs, été démontrées par J.-Cl. Margueron³, voici quelques années. Il dénonçait alors une disparité de style entre plusieurs types d'art : celui de Tell Chuera qu'il rapprochait de l'art de la Diyala, celui d'Ebla qu'il mettait en rapport avec le style de la « Syrie du Nord » et l'art de Mari, objet principal de l'article, qui présentait des influences mésopotamiennes. Sur ce dernier point, J.-Cl. Margueron insistait sur la nécessité d'approfondir l'étude pour vérifier s'il y avait bien influence ou transformation du style mésopotamien en un style propre. Cette insistance traduisait bien la disparité culturelle qui existait alors. Elle traduisait aussi l'importance qu'il y avait à ne pas

¹. 1973, p. 121, n. 2.

². A l'époque du Code d'Hammurabi (env. 1760), Mari fait parti du territoire babylonien. Malgré la destruction de son statut de pôle culturel, des échanges ont dû subsister avec les survivants de l'invasion babylonienne.

³. 1982.

faire d'amalgame entre aujourd'hui et autrefois. Plus tard, c'est dans un ouvrage réalisé en collaboration avec L. Pffirsch que le problème fut résumé :

« Il n'y a pas de différence de nature entre la cité, le royaume et l'Empire ; le fondement est le même, seules les dimensions changent par accumulation d'unités de base. Fondamentalement, il ne s'agit que de la dilatation extrême de la puissance d'une cité.¹ »

La question politique de l'existence d'un pays est tranchée au profit d'entités autonomes dont les liens ont varié au fil des invasions. On comprendra, suite aux démonstrations de J.-Cl. Margueron, que l'emploi du terme « Syrie » n'est fait que pour désigner la zone géographique où se situent, aujourd'hui, les villes antiques. Reste qu'il est intéressant, à travers l'image du lion, de définir pour cette zone les parentés et disparités de production pour approfondir le problème posé par J.-Cl. Margueron.

I.B.3.b. Choix des textes

Une fois établi que la Syrie antique se présentait sous la forme d'une multitude de villes dont l'autorité était soumise, parfois, à des puissances aussi éloignées que Sumer, le choix des textes se portait naturellement sur ceux où du matériel avait été retrouvé. Pour comprendre le matériel, il est nécessaire de réaliser une étude par localité ou de généraliser à des ensembles proches à l'échelle de l'animal, centre du sujet. L'emploi abusif des textes de Mari dans le livre d'A. Finet démontre la justesse de cette prudence. Les seuls articles relatifs au fauve sont ceux qui le présentent comme un cas de force majeure contre lequel le berger est impuissant². Ceci n'implique nullement une importance de l'animal, à Babylone, semblable à celle qu'il détient à Mari.

Le second critère de choix fut imposé par la relative certitude quant à la validité de la traduction. Un texte d'Ugarit³ met en avant ces problèmes de

¹. Margueron J.-Cl. et Pffirsch L., 1996, p. 160.

². Finet A., 1973, art. 244 et 266.

³. Caquot A. *et al.*, 1974, *le mariage de Yarik*, l. 30.

traduction. Les spécialistes ne parviennent pas à se mettre d'accord dessus à cause du mauvais état de conservation de la tablette. Le troisième critère fut la pertinence de l'usage du texte pour une étude archéologique. Seuls ceux dont le discours fournit une aide à la compréhension de l'animal figuré et de son rapport à l'homme servent à appuyer le raisonnement.

Ces choix restreignent de beaucoup le corpus¹ ce qui rend plus difficile une compréhension à grande échelle. Il est donc non seulement malaisé de saisir les interactions homme - animal mais encore, le poème phénicien découvert à Ugarit² en offre un exemple, la pluralité des traductions laissent planer une certaine obscurité sur les textes. Elles empêchent, quand le contexte ne s'y prête pas, un recensement précis des occurrences.

Après avoir présenté les théories archéologiques sur lesquelles nous nous fondons et énuméré les domaines sur lesquels s'appuiera notre raisonnement, il convient de poursuivre par la présentation des données extraites des sciences susmentionnées.

¹. Ce dernier, sauf cas particulier, ne descend pas après le IInd millénaire.

². Cf. Virolleaud Ch., 1931, p. 204-205, l. 20 ; Caquot A. *et al.*, 1974, p. 259.

Chapitre II

Zoologie et archéozoologie féline

Le lion, comme le léopard et le chat, appartient à la famille des félins. Cependant, chacun possède des caractères propres qui l'éloignent de ses cousins. Le détour zoologique se révèle donc impératif afin de ne pas confondre le lion avec les autres espèces et d'aider à mieux comprendre ce qui a poussé à la représentation qu'on lui connaît. La grille d'identification intégrera autant les caractères physiques que comportementaux. De plus, on brossera un tableau rapide des autres animaux de la famille afin d'inclure la possibilité d'un raisonnement de type exclusif¹. Précisons que nous allons nous appuyer sur des études scientifiques de l'espèce *leo* dans son milieu naturel dont les plus ancienne datent des années soixante. Il a, bien sûr, existé des études sur les fauves auparavant. Toutefois, aucune n'avait bénéficié de la création d'un parc national². Cette institution rendit les travaux scientifiques vraiment efficaces en modifiant le comportement du lion. Ce dernier étant moins craintif, son approche devenait plus aisée : ce qui permettait de mieux appréhender son écologie. On peut certes se demander sur quoi se basaient, en dehors d'ouvrages généralistes source d'erreurs³, les identifications physiques et comportementales données en artistique auparavant.

II.A. Notions de zoologie et apport de l'archéozoologie

Avant de procéder à l'énumération des caractères du lion et de sa famille, il semble nécessaire d'expliquer les quelques notions fondamentales de zoologie qui

¹. Cf. p. 4.

². G. Schaller est le premier à avoir bénéficié de l'environnement d'un parc national (celui du Serengeti en Tanzanie) pour son travail effectué de 1966 à 1969.

³. Aussi F. de la Grange publia-t-il un ouvrage de zoologie féline dans lequel il écrit : « [...] les lions sont loin d'être sédentaires [...] » (1972, p. 17) ce qui est inexact puisqu'il possède un territoire (cf. p. 23).

seront utilisées dans la suite du mémoire. En raison de la quantité minimale des vestiges mis au jour, une place est réservée à l'état des recherches archéozoologiques dans ce paragraphe.

II.A.1. Les trois états du règne animal

Trop souvent le sens « domestiquer » a été confondu avec celui d'« apprivoiser ». L'ouvrage de C. de Wit donne un bon exemple. Il écrit que « déjà des lions en ivoire de la I^{er} dynastie portent un collier. [...] Nous en tirons la conclusion que ces objets représentent des lions domestiqués¹. » Il n'est pas rare de rencontrer, encore aujourd'hui, pareille confusion malgré l'effort des zoologues et des archéozoologues². Le règne animal, du fait de l'intervention humaine, connaît trois, et non deux, états bien distincts.

Le premier correspond à l'animal évoluant dans son milieu naturel, loin de toute intervention anthropique. On parle, alors, d'animal *sauvage*. Dès l'instant où l'homme intervient, l'animal est enlevé à son environnement pour entrer au service de l'homme. Deux cas peuvent se présenter. L'animal ne coopère que sous la contrainte et chaque individu nécessite un travail de dressage. On parle d'animal *apprivoisé* ou *dressé*, c'est le second état. Un animal apprivoisé garde son comportement naturel ainsi que ses facultés, d'autant qu'il ne ressent pas forcément la présence de l'homme. Les abeilles sont des animaux apprivoisés qui ne prennent conscience de la présence humaine que lorsque celui-ci vient travailler sur la ruche. Si l'animal est de nature grégaire, l'intervention anthropique va pouvoir produire une nouvelle espèce en modifiant, outre le comportement de l'animal, son anatomie. On parle dès lors d'animal *domestiqué*, c'est le dernier état. L'animal devient entièrement dépendant de l'homme. Dès lors, le remettre dans son environnement naturel revient, à de rares exceptions près, à la condamner à mort.

Le lion fait partie des animaux qu'il est possible d'apprivoiser mais qu'il est impossible de domestiquer. Les zoos et les cirques démontrent tous les jours cet état

¹. 1951, p. 10. Le port du collier n'implique pas la domestication qui nécessite des transformations anatomiques absentes chez le lion, à la différence du loup quand il est devenu chien.

². Cf. Gautier A., 1988, p. 27-29.

de fait puisqu'il reste l'animal dangereux, par excellence, que seul le dompteur peut approcher.

II.A.2. Phylogénétique des félins¹

La phylogénétique correspond à l'arbre généalogique de toute espèce animale. A l'intérieur de cet arbre, la famille des *Felidae*, branche de l'ordre des *carnivora* et du sous-ordre des *aeluroidea*, comprend la sous-famille des *Felinae* dans laquelle le genre *Panthera* regroupe quatre espèces : le lion (*Panthera leo*²), le léopard (*Panthera pardus*), le tigre (*Panthera tigris*) et le jaguar (*Panthera onca*). Les animaux de la famille des *Felidae* sont reconnaissables au nombre de doigts présents aux pattes antérieures et postérieures³ bénéficiant de griffes rétractiles. Ensuite, c'est l'hyoïde flexible permettant le rugissement qui différencie le genre *Panthera* du genre *Uncia*. Pour terminer, la grosseur des os permet de séparer l'espèce *Panthera leo* (lion) des autres⁴. Quand bien même les dénominations de *Panthera leo persica*, *Panthera leo goojratensis*, etc. sont utilisées pour désigner différentes sous-espèces de lions, on se rangera à ce que pense B. Bertram⁵ qui remarque que les critères de classification ne sont pas en nombre satisfaisant. La dénomination des « sous-espèces » sera néanmoins conservée comme outil pour localiser la provenance de l'animal.

Par la phylogénétique, on se rend compte que le lion peut s'accoupler avec le léopard, le tigre ou le jaguar et inversement. M. Tranier fait remarquer que, en dehors du couple lion mâle - tigresse, il est très délicat d'obliger les autres espèces à se reproduire avec le lion et réciproquement. Cette facilité d'association entre lion et

¹. Les ouvrages de Kitchener A., 1991 ; Turner A., 1997 ; Bertram B., 1986 et Rudnai J. A., 1973 ont permis de rassembler les informations qui suivent.

². L'ancienne appellation *Felis leo*, attribuée par Linné en raison de la parenté qu'il constatait avec les chats (*Felis domesticus*), n'existe plus depuis que les taxonomistes ont mis en évidence des différences fondamentales entre petits et grands félins (cf. Bertram B., 1986, p. 25).

³. Respectivement, 5 et 4.

⁴. A la différence d'autres animaux, le crâne et la dentition sont identiques chez l'espèce *Panthera*. Les 32 dents se présentent ainsi : incisives 6/6, canines 2/2, prémolaires 6/4, molaires 2/2. Cf. Seidensticker J. et Lumpkin S., 1992, p. 17.

⁵. 1986, p. 26.

tigre est certainement à mettre en relation avec la parenté anatomique qui les caractérise. Quoique extérieurement ces deux espèces ne se ressemblent pas, adaptées qu'elles sont à leur environnement¹, elles offrent pourtant un squelette identique.

Cette dernière remarque est importante car elle indique la possibilité d'erreurs, quant à la détermination d'animaux retrouvés en fouille. Ceci a déjà été développé² mais permet de faire la transition avec l'archéozoologie.

II.A.3. Données archéozoologiques

La première archéozoologue à avoir découvert des restes osseux de lion en Syrie est D. M. A. Bate³. C'est dans le palais de Naram Sin à Tell Brak que les ossements, dont la nature n'a pas été indiquée, ont été datés de 2300 av. J.-C. A sa suite, P. Wapnish⁴, qui ignore cette découverte, mentionne la mise au jour de quatre ossements à Habuba Kabira. A l'image de D. M. A. Bate, il précise la chronologie, période d'Uruk (IV^e millénaire) et âge du bronze (2800-1300 av. J.-C.), mais pas la nature. Si E. Vilà⁵ est la dernière à avoir réalisé le recensement des vestiges osseux de lion en Syrie, elle est la première à faire état de la nature des os découverts. On apprend ainsi qu'une phalange II a été exhumée à Tell Sheikh Hassan, qu'un métacarpe II fut, lui, extrait du site de Tell Chuera. Chacune de ces découvertes fait l'objet d'une fiche comportant les renseignements chronologiques et spatiaux utiles. L'os de Tell Chuera date du bronze ancien (2800-2350 av. J.-C. cal.) et se situait à l'intérieur d'une occupation de type « centre urbain ». Celui de Tell Sheikh Hassan remonte au IV^e millénaire et provient d'une occupation de type « village ». Elle précise la situation spatiale des ossements découverts à Habuba Kabira par une occupation de type « centre urbain, bâtiment public, fortification et réseau complexe d'habitats privés ». La nature de l'espace occupé, ajoutée à celle des restes exhumés,

¹. Cf. p. 6, n. 2 et p. 17.

². Cf. p. 6.

³. Cf. Mallowan M. E. L., 1947, p. 13.

⁴. 1997, p. 361-362.

⁵. 1998, p. 82 et 155-162.

oblige E. Vilà à conclure à l'utilisation de la peau. La récente découverte d'humérus de lion (extrémités distales) en Syrie du Nord la poussait, cependant, à revenir sur l'hypothèse d'une importation de la fourrure que pouvait indiquer la seule présence des extrémités osseuses¹. Ces ossements auraient, alors, voyagé avec la peau. Ce n'est qu'après l'analyse des pièces que les chercheurs se sont rendu compte que l'un d'eux portait une légère trace de couteau (Age du Fer). Ce résultat croisé avec une autre étude archéozoologique sur Bogazkoy² où des traces de découpe se retrouvent sur les humérus de deux léopard (*Panthera pardus*), E. Vilà pense qu'il faut réenvisager l'éventualité de la consommation du lion (et des gros carnivores).

Ces restes attestent bien de la présence du lion en Syrie jusqu'à la fin du III^e millénaire mais ne permettent pas de circonscrire précisément son territoire. Ils indiquent aussi la sous-espèce qui se serait étendu dans l'ensemble du Proche-Orient³ et qui correspondrait, selon les spécialistes, au lion d'Asie (*Panthera leo persicus*). Etant donné que des lions furent encore aperçus au début de notre siècle dans la plaine du Khabur⁴, rien ne s'oppose à ce qu'ils aient occupé autrefois le même territoire. Rien ne s'oppose non plus à ce qu'ils aient continué à rôder bien après le III^e millénaire dans la même zone. B. Hesse⁵ mentionne d'ailleurs la présence de vestiges jusqu'en 600 av. J.-C. Malheureusement, il n'indique ni quels ossements sont concernés ni où ils furent mis au jour. Selon lui, il n'y aurait pas de vestiges de lions avant 3000 av. J.-C. ni après 600 av. J.-C. Ceci est surprenant puisque nous venons de voir que les plus anciens restes remontent au IV^e millénaire. On peut se demander sur quelle documentation repose ses affirmations. Toutefois, s'il est très probable que le lion s'est raréfié au fil des années, cette donnée ne concerne pas les périodes qui intéressent ce mémoire.

¹. E. Vilà, com. pers.

² Driesch A. von den et Boessneck J., 1981 (époque Hittite).

³. Il est impossible d'utiliser la référence des migrations comme moyen de datation car celles-ci remontent, pour les plus récentes, à 55000 ans av. J.-C. La répartition du lion dans l'antiquité était donc en place depuis bien longtemps.

⁴. Cf. Mallowan M. L. E., 1947, p. 100, n. 4.

⁵. 1995, p. 203.

II.B. Caractères physiologiques et éthologiques

Une fois passées les notions minimales à toute étude sur les animaux, assuré de la présence physique du lion en Syrie depuis le IV^e millénaire, au moins, jusqu'au III^e, il est envisageable de porter son attention sur les éléments qui le caractérisent. Les caractères efficaces se révéleront d'un précieux appui quand viendra le moment de donner les raisons de l'identification de l'image. Dans son article, A. Vollgraff-Roes avait d'ailleurs exprimé la critique de D. M. Bate à l'encontre des archéologues :

« She had a good laugh at the expense of the short-sighted archaeologist who built up their theories in the museum instead of going out and looking at nature herself.¹ »

Afin d'être clair, les caractères physiques et comportementaux seront étudiés séparément. Non seulement chacun relève d'un niveau d'appréhension de la nature différent mais encore, dans la perspective d'une étude iconographique, d'un niveau de langage artistique différent².

II.B.1. Physiologie du lion³

Il est bien entendu qu'il ne s'agit en aucune façon d'une étude détaillée du fauve⁴. Seuls les caractères efficaces et ceux qu'il semblait utile d'évoquer sont mentionnés. L'énumération de ces derniers s'enchaînera du général au particulier. Une brève présentation des caractères physiques des espèces vivant dans le même environnement clôturera le paragraphe. Il est bon, en effet, d'avoir quelques éléments à l'esprit si l'on souhaite se servir d'une logique exclusive.

¹ 1950, p. 40.

² Les caractères physiques aideront à l'identification de la représentation tandis que les caractères éthologiques fourniront ou non un moyen de compréhension du discours de la représentation (la traduction de l'attitude de l'animal).

³ Les renseignements sont soustrés aux ouvrages de B. Bertram (1986) et J. A. Rudnaï (1973).

⁴ L'iconographie ne permettant pas de relever une information auditive, si ce n'est par l'attitude de l'animal sur l'objet (éthologie), ou olfactive, ces deux informations ne sont, bien entendu, pas prises en compte.

Ce qui frappe tout de suite le regard est l'unité de la robe chez le lion adulte. A la différence du tigre qui est un forestier ce qui nécessite un camouflage fait de rayures pour se fondre parmi les arbres, le lion est un animal de savane et de steppe, ce qui explique que sa robe soit unie. Adoptant des tons qui varient du jaune aux bruns, le lion peut mieux se confondre avec son environnement. La couleur, cependant, ne nous intéressera pas outre mesure car elle n'est d'aucune utilité. L'absence de polychromie dans la sculpture et la pauvreté des peintures rendent cette donnée inefficace.

La tête est la partie la plus marquante du corps chez le mâle adulte. Il est le seul, parmi tous les animaux, à posséder une crinière et une barbe. La crinière se présente sous diverses formes : couronne encadrant le masque du visage ; sur l'arrière de la tête, du cou et des épaules ; etc.¹ Pour le Proche-Orient de la fin du XIX^e siècle, P. Albenda² indique deux variantes. Si l'une possède une crinière noire et touffue, l'autre n'en a pas (fig. 2). Cette description est surprenante car elle correspond, habituellement, aux lions africains. Il conviendra de s'intéresser à ce que nous apprend l'analyse de l'art à ce sujet. Il faut ajouter que les femelles n'ont pas de crinières mais, comme les mâles, elles possèdent de courtes oreilles rondes (fig. 2 et 3).

La touffe de poils noirs à la terminaison de la queue est un autre critère déterminant de l'espèce (fig. 4). Comme le souligne B. Bertram³, « de tous les félins, [il] est le seul à posséder cette touffe de longs poils noirs. »

Enfin, un détail, visible seulement pour un œil exercé, est à relever avant de passer aux autres animaux. C'est la présence, sur l'épaule, chez le lion⁴, et derrière l'oreille, chez le chat, d'une touffe de poils s'enroulant en spirale pour former une rosette (fig. 5). Cette rosette ne doit pas être confondue avec les taches, dites aussi

¹. Le lion indien (*Panthera leo persica*) a une crinière plus courte que son cousin africain chez qui les oreilles sont invisibles. Il existe, toutefois, des lions sans crinière en Afrique ce qui n'est pas le cas en Inde (cf. Seidensticker J. et Lumpjin S., 1992, p. 92-93).

². 1974, p. 1, n. 1.

³. 1986, p. 20.

⁴. D. M. A. Bate et A. J. Arkell (in : Vollgraff-Roes A., 1950, p. 40) indiquent que ce détail ne se constate que chez le lionceau mais la fig. 5 met bien en évidence qu'elle peut se trouver chez un individu adulte.



Fig. 2.



Fig. 3.

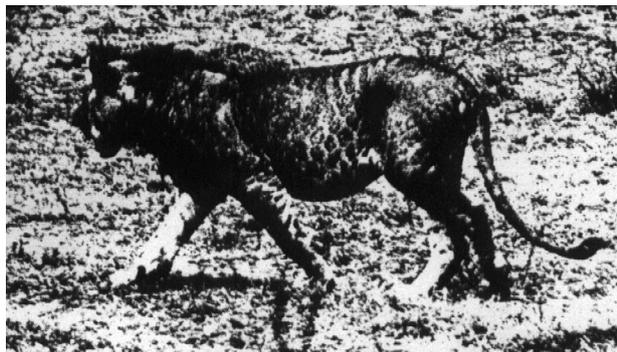


Fig. 4.

motif de rosettes, qui constellent le lionceau. Le motif peut rester présent chez l'adulte bien qu'il soit, alors, fort atténué (fig. 4 et 6).

Ces critères, pour prendre toute leur valeur, doivent être confrontés à ceux des autres espèces qui ont vécu sur le même territoire que le lion. Il est donc inutile de parler du tigre¹ et du puma². Le jaguar³, lui, fut un contemporain du lion mais sa robe tachetée et sa longue queue uniforme le différencie nettement. De même, la robe mouchetée du léopard au corps gracile et à la queue uniforme n'autorise aucune hésitation entre les deux félins.

Afin de compléter le tableau des écarts entre le lion et les autres félins, il est bon d'en venir à l'éthologie. Celle-ci fournit des renseignements qui clarifient le choix de telle ou telle attitude.

II.B.2. Ethologie du lion⁴

Distinction qui la sépare même de ses cousins domestiques, le lion est la seule espèce féline à avoir développé un comportement social. A ce titre, il dispose de tout un registre d'attitudes ainsi que de signes faciaux. Ce constat fait écrire à C. A. W. Guggisberg que « [...] toutes ses émotions -curiosité, crainte, intérêt, fureur- se lisent sans difficulté sur sa face⁵ ». Si la remarque est restée valable, l'observation des attitudes qu'il rapporte dans le reste de son livre ne peut être prise en compte. En 1961, l'animal est très méfiant vis à vis de l'homme⁶.

Avant de parler des attitudes dont seules les plus classiques seront décrites, deux points doivent être développés. Premièrement, le ou les mâles ne prennent ni la direction de la chasse ni celle des déplacements du groupe en laissant l'initiative aux

¹. Cf. p. 6, n. 2.

². C'est le seul félin qui puisse être confondu avec une lionne dans l'art mais il ne vit qu'en Amérique (cf. Seidensticker J. et Lumpjin S., 1992, p ; 30 et 132).

³. Il n'existe pas de différence entre jaguar et panthère. Il s'agit de la même espèce.

⁴. Cf. p. 15, n. 3.

⁵. 1961, p. 75-76.

⁶. Cf. p. 10.

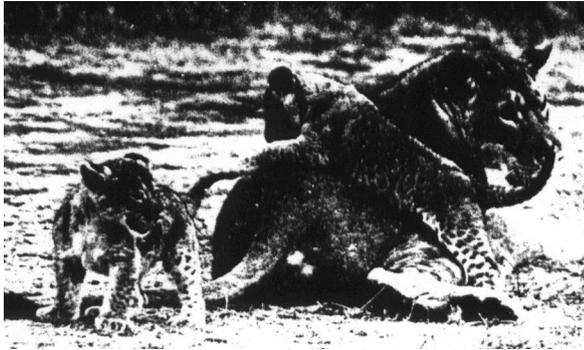


Fig. 5.

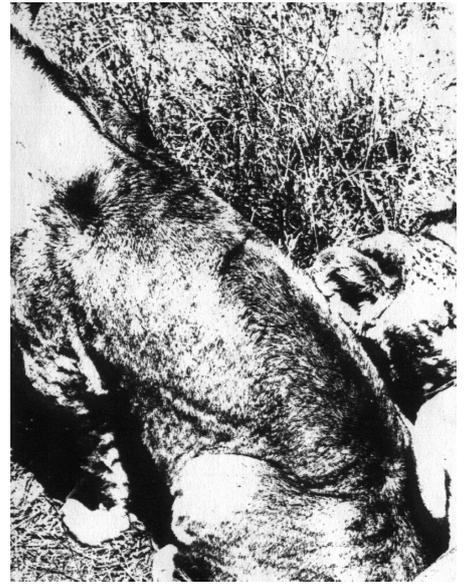


Fig. 6.



Fig. 7.



Fig. 8.

femelles. Deuxièmement, les lions (mâles et femelles) n'ont que quatre heures d'activités diurnes ; ils se déplacent plus volontiers au crépuscule ou la nuit, ce qui ne leur pose aucune difficulté grâce à leur vision nocturne. L'homme les observant le jour, c'est ce qui a valu au lion, et lui vaut encore, sa qualification de paresseux. Il faut remarquer cependant que le mâle est tout à fait capable de chasser ou de se déplacer sur de longues distances si la nécessité s'en fait sentir.

La posture classique d'un lion éveillé au repos se présente sous la forme suivante :

- Les deux pattes de derrière sont allongées pendant que le devant du corps demeure symétriquement appuyé sur le sternum, les coudes et les avant-bras ;
- Les pattes de devant restent de chaque côté du poitrail ;
- La tête peut être haute ou pendante et les yeux ouverts ou clos ;
- Les mâchoires sont à peine serrées ou carrément pendantes ;
- Les oreilles forment un angle naturel avec la tête.

La fig. 3 donne un aperçu de la position, hors le port de tête qui est celui d'une mise en alerte à laquelle il convient de s'intéresser.

De la posture précédente, l'animal peut rapidement se mettre en alerte : il est prêt à bondir. Il se retrouve alors dans la position « sphinx ». Son museau se dresse, ses oreilles se tournent vers l'avant et son visage prend une expression d'une forte intensité tout comme l'indolence de la première attitude fait place à un corps raide.

La chasse offre un large éventail de postures. La première est celle qui correspond à la marche normale : La queue est recourbée, les oreilles sont en arrière, le museau est dirigé vers le sol et la gueule est fermée (fig. 4). Au moindre bruit succède la position d'alerte : c'est la même que la position d'alerte précédente mais l'animal est debout. Puis la remplace la posture d'approche du gibier : Les oreilles sont rabaisées ainsi que la tête, le corps est à moitié baissé dans un premier temps puis complètement dans un second où l'animal se met à ramper. Les oreilles sont alors relevées et dirigées vers le gibier, et la queue racle le sol (fig. 7). La phase d'attaque termine la panoplie : les oreilles sont dressées vers l'avant, la queue est dressée vers l'arrière et la tête est complètement relevée. La lionne bondit pour saisir

la croupe ou les épaules de sa proie avec ses griffes. La proie déséquilibrée tombe au sol ce qui permet à la lionne de la saisir à la gorge ou au museau et de ne plus la lâcher.

La chasse n'est cependant pas le seul moyen que possède le lion pour se sustenter. Quand il ne dédaigne pas les charognes, il n'hésite pas à s'approprier le gibier d'autrui, en particulier celui du léopard avec lequel il partage le même régime. Dans ce dernier cas, pour s'imposer, le lion mâle ou femelle peut se contenter de faire peur en employant une attitude hostile démonstratrice de sa force : Les oreilles sont alors couchées en arrière, la gueule est ouverte, babines retroussées, ce qui provoque le plissement du nez et le clignement des yeux, un grondement renforce le message. Si cela ne suffit pas, le fauve se montre alors résolument agressif, s'il considère que cela en vaut la peine : le corps se raidit, la tête s'abaisse et se tend vers l'avant, les oreilles partent en arrière, les lèvres restent dans leur position normale et les yeux s'ouvrent démesurément. Dans les deux cas, la queue fouette le sol mais B. Bertram ne considère pas cet élément comme signifiant. Il admet, cependant, qu'il n'a pas su déterminer la fonction de la queue. Il a juste remarqué que quand l'animal est en colère ou à l'affût, elle brosse le sol. En revanche, quand il souffre de la chaleur (fig. 8) et lors des saluts sociaux, elle peut être ramenée sur le dos plus ou moins ostensiblement

Il faut signaler aussi que le rugissement, que l'animal (mâle ou femelle) ne produit que debout ou en attitude « sphinx », n'est lancé ni dans une attitude hostile ni dans une attitude agressive. On ne connaît pas sa signification mais il a été constaté principalement la nuit. Comme pour les loups, un lion débute la « chorale » suivi par ses compagnons. Peut-être est-ce un moyen de marquer son territoire. Ce dernier terme est employé à juste titre car une bande occupe une aire exclusive pouvant varier de 2 à 400 km² en fonction du nombre d'individus dans la bande et surtout de la quantité de gibier à proximité. Cette vie de sédentaires n'empêche pas l'existence de nomades. Il s'agit d'animaux rejetés qui n'ont pas encore trouvé de bande dans laquelle s'intégrer où se poser ou qui sont trop vieux pour en posséder une.



Fig. 9

Parmi les deux dernières positions, la seconde est particulièrement intéressante car elle rappelle certains faits d'art. La première est celle de la position du lion mort qui est aussi celle du sommeil. L'animal est allongé à plat sur le côté, avec le flanc, la tête et les quatre pattes posées sur le sol. La seconde correspond à la posture que peuvent adopter de jeunes adultes lors de combats et qui rappelle fort les animaux affrontés figurés sur les sceaux-cylindres¹. Ils sont dressés sur leurs pattes arrières, les pattes avant repoussant l'adversaire (fig. 9).

Ces positions principales analysées, il faut, avant d'en venir à la philologie, relever certaines informations qui peuvent aider à mieux comprendre le pourquoi de la figuration du lion.

Tout d'abord, il faut savoir que les tueurs d'hommes sont, en général, de vieux animaux ne pouvant plus chasser que l'homme qui, même avec une denture élimée, est une proie facile. Une fois qu'ils ont goûté à la chair humaine, ils trouvent plus aisé de s'en prendre à des proies qui ne peuvent leur échapper. B. Bertram relève qu'on sait, aujourd'hui, qu'attaquer « l'homme et le bétail constitue pour les lions un comportement inhabituel, pratiqué par un petit nombre d'entre eux depuis que l'homme a introduit des proies extraordinairement vulnérables - dont lui-même.² » Comportement inhabituel certes mais qui explique la crainte que pouvait entretenir l'homme de l'antiquité à son égard. Cela explique aussi la raison pour laquelle il est le plus souvent question d'animaux isolés dans les textes que de bandes³.

Fait notable, la femelle est très protectrice à l'égard de ses lionceaux et peut même attaquer un mâle s'approchant avec de mauvaises intentions. De plus, bien que la captivité ne soit pas un événement naturel, il s'y reproduit très bien et peut se montrer calme à condition d'être bien nourri.

¹. Cf. Collon D., 1982, fig. 63 et 64.

². 1986, p. 15-16.

³. Cf. ARM I.118 ; II.106 ; XIV.2.

Il est évident que ce premier chapitre ne concerne, comme cela a été développé dans le chapitre précédent¹, qu'un point de vue zoologique. La grille obtenue par tous les caractères présentés va donc dans ce sens. Aussi, doit-on garder à l'esprit que l'utilisation brut d'une telle grille adopte comme postulat que l'animal représenté, dans le cas d'objet d'art, ou décrit, dans le cas de texte, est censé être le reflet de la nature. Il faut donc se garder d'en rester à ce stade et croiser ces données avec celles des textes.

¹. Cf. p. 5-6.

Chapitre III

Le lion dans les textes

Les textes constituent, comme toujours pour les périodes historiques, une source d'informations incontournables. Riche pour l'étude du fond comme de la forme, l'utilisation de l'épigraphie se révèle un précieux soutien de l'étude du matériel archéologique malgré ses limitations¹.

Utilisées comme un outil répondant aux problématiques d'une approche archéologique, les traductions et remarques philologiques sélectionnées ont été laissées aux soins des spécialistes.

Les occurrences recensées peuvent être classées en deux catégories :

- l'intervention réelle. C'est le fauve en tant qu'être vivant confronté à l'homme (capture, dommages produits par le lion, chasse, etc.) ;
- l'intervention abstraite. C'est la transformation que subit le fauve pour servir l'imaginaire humain (animal attribut de divinité, moyen de pression, poème).

III.A. Intervention réelle

Le premier élément sur lequel il faut s'arrêter est la diversité des noms du lion². Sans revenir sur l'ensemble auquel peut correspondre cette diversité³, l'une des possibilités doit retenir notre attention. Il se peut que cette différence d'appellation soit la marque de la diversité des sous-espèces. E. D. van Burren⁴ ne note-t-il pas une distinction dans l'art entre le lion perse (*Panthera leo persicus*) et le lion indien

¹. Cf. p. 6.

². Cf. tabl. 1, p. 26.

³. Cf. Lion B. et C. Michel, 1997, p. 709.

⁴. 1939, p. 3.

(*Panthera leo groojratensis*). L'analyse de l'art devrait pouvoir trancher la question mais déjà les textes fournissent un élément de réponse possible. L'expression *akkilum* (« Dévoreur ») désigne, selon J.-M. Durand¹, un type particulier de lion, amateur de chair humaine. La variété des désignations peut donc porter sur ce genre de différences indécélables dans l'art sans l'aide de textes. Il conviendra de revenir sur le sujet.

	Sumérien	Accadien
Lion	ur-makh, ur-dili, ur-ga-la, ur-dib, ur-nim, ur-gug, ur-zib, pirig	neshu, labbu, girru
Lionne	sal-ur-makh, [ur-ni]g	neshtu, ni-esh-ti, labet

Tabl. 1. Noms du lion en sumérien et accadien.

Si la diversité des noms atteste d'un intérêt pour le thème du lion, elle n'atteste pas pour autant sa présence. Au contraire les récits des archives ARM II.106, XIV.1 et XXV.143 de Mari relate des événements propres à supposer sa présence. Le premier fait état de la capture d'un lion et de son envoi auprès du roi. Le second relate la capture d'une lionne et sa mort avant son transfert au palais. Le dernier rend compte du paiement fait à un bédouin pour l'élimination d'un lion. Ces textes s'intéressent à l'animal réel sans qu'il soit question de dommages causés par le lion. Ils sont donc vides de toute intention comme une justification d'accident dans les textes ARM I.118 et A.438. Ces derniers entrent dans la catégorie des interventions abstraites. Les récits d'interventions réelles s'accordent donc avec l'archéozoologie qui atteste concrètement la présence du lion en Syrie².

La mention du lion dans les textes pose la question de la zone qu'il occupait. J.-M. Durand³ constate que l'ensemble des tablettes où l'animal apparaît indique la province de Saggarâtum, et tout particulièrement le lieu nommé Bît Akkakka. Ces lieux ne sont pas situés strictement. Aussi suppose-t-il que le lion vivait soit dans le désert au sud du Sindjar, soit dans le Djebel 'Abdel-Aziz. Ne pouvant vivre dans le

¹. 1997, p. 349, n. f.

². Cf. p. 13-14.

³. 1997, p. 344.

désert¹, c'est dans une aire circonscrite par le Djebel, le Sindjar et Mari, puisque la ville lui servait de villégiature occasionnelle², qu'il faut situer son territoire : La vallée du Khabur constitue donc l'espace occupé, selon les textes, par le lion.

Il ressort des occurrences que le lion et la lionne sont considérés, l'un autant que l'autre, comme une réalité alors qu'aucune mention n'est faite du lionceau. Seule l'Assyrie du I^{er} millénaire en présente le thème dans les textes³ alors que, à la même époque, il est gravé dans la pierre de Tell Halaf⁴. L'occurrence de « lionne », cependant, entraîne une réflexion sur l'intervention abstraite de l'animal qui sera étudiée par la suite.

Il est surprenant, vu la zone où rôdait l'animal, qu'aussi peu de confrontations nous soient parvenues. Cette rareté est d'autant plus étrange que ces confrontations font l'objet d'un rapport systématique si l'on en juge par la documentation mise au jour. Si une quantité importante d'archives existait, elle aurait dû être découverte. Serait-ce dû à la rareté du fauve à l'époque ? C'est ce que pourrait donner à penser le texte XIV.1, s'il n'y avait par ailleurs connaissance de l'expression *asak bêliya*. En effet, dans la lettre, à cause de la mort d'une lionne auprès de laquelle Yaqqim-Addu montait une garde inquiète dans la crainte de la voir massacrée, celui-ci se justifie en ces termes : « Je jure que l'on n'y a pas touché, selon l'interdiction de mon seigneur⁵. » C'est ainsi que M. Guichard⁶, B. Lion⁷ et G. Dossin⁸ ont considéré que le lion était réservé au roi et qu'à l'image de l'autruche et du taureau un *asakkum* pesait sur lui.

A la mention d'un interdit viennent s'ajouter la mention de « cage » et de l'« envoi par bateau » de l'animal vers la résidence royale⁹. Se pose alors la

¹. L'étude zoologique a montré que le lion était un animal de savane et de steppe se nourrissant d'ongulés (cf. p. 6, n. 2).

². Cf. ARM XXVI.106.

³. Cf. Luckenbill D., 1926, p. 189, parag. 519 ; Grayson A. K., 1991, p. 226, l. 33-34.

⁴. Oppenheim M. von, 1932, p. 246.

⁵. Durand J. M., 1997, p. 347.

⁶. 1997, p. 325.

⁷. 1992, p. 361.

⁸. 1971, p. 7.

⁹. Cf. ARM II.106.

question de l'usage que pouvait en avoir le roi. Auparavant, il convient d'insister sur la nature physique des lions envoyés par bateaux. Ces derniers sont bien réels et non de simples statues. A ceux qui opposeraient, à l'envoi de lions, le mémorandum rédigé « au sujet des animaux à faire embarquer¹ », il est bon de préciser qu'il n'indique pas s'il s'agit de lions réels ou de statues. Le terme *labbu* ne peut être retenu comme ne s'employant que pour désigner une statue de lion car, sur les statues de lions de Til-Barsip où le nom de chacune des statues est mentionné, c'est le terme *neshu* qui est employé. De plus, dans les textes de Mari, ce sont les appellations *neshu* et *ur-makh* qui sont utilisées, y compris quand le contexte permet de comprendre qu'il s'agit de lions réels². Le roi de Mari faisait bien envoyer des lions à son palais. Quand à l'utilisation, M. Guichard³ apporte un élément de réponse. Il mentionne un recensement d'animaux du « parc royal », qu'il ne situe malheureusement pas. S'il précise l'absence actuelle du lion dans les listes, il cite aussi l'étude prochaine des inventaires de Mari qui devraient fournir de nouvelles données. Si effectivement semblable dépendance existait, il se peut fort bien que le lion y ait été gardé. Un relief assyrien⁴, quoi que tardif, montre bien que le principe de la cage existait, au moins en Assyrie. De plus, l'attestation d'envoi maritime dont il a été question plus haut implique un matériel permettant l'expédition des fauves par voie fluviale. Par ailleurs, le lion a pu faire l'objet de transformations en outil, vêtement ou en source de calories. L'usage comme vêtement ou ornement est mis en valeur par le texte XIV.1 dans lequel les spécialistes⁵ traduisent *mashak-shu-ushkis* (« tanner »). Cette traduction se retrouve aussi dans la lettre XIV.2. Toutefois, J.-M. Durand signale que cette partie peut se comprendre autrement. Ainsi G. Dossin avait-il lu *shu-ku-lim* (« donner à manger ») ce qui s'avère possible suivant la remarque de B. Bertram. Ce dernier note dans son livre que la viande de lionne est fort bonne à manger⁶. Les découvertes archéozoologiques militent, cependant, en faveur de

¹. Cf. ARM XXIII.88.

². Cf. ARM I.118 ; II.106 ; XIV.2 ; A.438.

³. 1997, p. 314, n. 10.

⁴. Relief du palais d'Assurbanipal à Ninive (VII^a av.) montre un lion en cage.

⁵. Durand J.-M., 1997, p. 215, n. e ; Stol M., 1978, p. 218.

⁶. Cf. Bertram B., 1986, p. 256. Cela se comprend mieux quand on sait que l'animal mange de l'herbe après un lourd repas (Bertram B., 1986, p. 54).

l'utilisation de la peau¹. De plus, M. Guichard rend compte, dans son article sur les présages fortuits, qu'« on peut d'ailleurs déduire d'autres exemples que la peau du lion a certainement été apportée en trophée au roi, étant exclusivement un insigne royal.² » Toutefois, quelle est la part de vérité dans cette affirmation qui n'est malheureusement étayée d'aucune référence ? Si le roi avait porté un intérêt particulier à l'animal, il serait logique que l'art en eût conservé un témoignage. Or cette première approche doit être tempérée par les récits d'autres archives dans lesquels le lion n'est plus protégé et par l'analyse de la documentation archéologique³.

Malgré l'*asakkum* dont bénéficierait le fauve, bergers et bédouins ne se privent pas de le tuer. Les circonstances sont néanmoins différentes dans chaque cas. Dans le premier, les bergers profitent de ce que le lion s'est emprisonné de lui-même pour le tuer et le dépouiller de sa peau⁴. Aucune autorisation administrative, donc royale, n'est mentionnée dans le texte mais aucune plaidoirie n'est produite par les tueurs non plus. Le constat du décès du fauve produit par Yaqqim-Addu passe comme allant de soi. Cette attitude tranche d'autant plus, respectivement à la justification produite dans la lettre XIV.1, que l'auteur des deux lettres est le même.

Dans le second cas, les bédouins agissent sur ordre de l'autorité. Ainsi la lettre A. 438 fait-elle état de l'impuissance des gardes et de la nécessité d'appeler des bédouins pour protéger la population. Ces derniers s'acquittent d'ailleurs de leur tâche en tuant un lion et en mettant en fuite le second. Une autre mention⁵ rend compte du salaire qu'un bédouin du nom de *Sa*[...] a reçu pour la mort d'un lion. De plus, dans l'ensemble des armes à disposition figure, d'après l'occurrence présente dans le document XIV.38, un filet spécifique pour la chasse au lion.

¹. Cf. p. 14.

². Guichard M., 1997, p. 326.

³. Ce point sera étudié dans le chapitre qui suit.

⁴. Cf. ARM XIV.2.

⁵. Cf. tablette M. 10522 (Limet H., 1986, p. 47).

La chasse est donc officialisée, ce qui implique l'assentiment du roi. Que cela soit les pâtres ou les bédouins et malgré, selon M. Guichard¹, l'agacement du roi et les ordres sévères donnés pour empêcher le massacre de l'animal, le lion n'était pas hors de danger en Syrie. Les occurrences montrent même que la chasse au lion n'est pas l'apanage du roi.

III.B. Intervention abstraite

Les occurrences qui suivent sont dites abstraites car elles appuient un discours ou se réfèrent au domaine divin sans qu'il soit question de l'animal dans son intégrité physique.

L'occurrence du mot « lionne » dans le texte XIV.1 mérite quelques commentaires. La forme du texte relevée par J.-M. Durand² montre un équilibre entre *ur-makh* (lion) et *sal-ur-makh* (lionne). Il ne peut s'agir de deux animaux distincts. En effet, lorsqu'il est question de la mort du fauve, le terme employé est *ur-makh* mais quand il est question des raisons de sa mort, c'est le terme *sal-ur-makh* qui le remplace. L'absence de neutre impose, comme le fait remarquer J.-M. Durand, qu'*ur-makh* soit un générique. Dans la langue française, le mot « lion » connaît le même sens générique pour désigner l'espèce comme celui d'« homme » désigne l'espèce humaine. Ce constat permet de mieux comprendre les raisons qui font de l'animal attribut d'Ishtar un lion ou une lionne. En fait, la traduction de « lionne » conviendrait certainement mieux là où elle est rendue par « lion ». Qu'en est-il alors dans l'iconographie où le mâle est figuré en lieu et place de la femelle ? Il conviendra de reprendre la question quand sera abordé le style. Auparavant, il est intéressant de noter qu'un cas semblable se rencontre dans l'iconographie de Qadesh en Égypte³. Les archives mariotes, par certaines aberrations, mettent en évidence d'autres informations mais ces dernières sortent du cadre de l'archéologie. L'une d'elles mérite de retenir l'attention. Il s'agit du carnage opéré par un lion sur un

¹. 1997, p. 323.

². 1997, p. 347, n. a.

³. La stèle de Ramosé conservée à Turin (CGT N° 50066) en offre un exemple.

groupe de cinq vaches¹. Il n'est pas dans le comportement du lion d'effectuer une tuerie gratuitement². En l'occurrence, cet événement donne plus de force au discours de Yashma-Addu pour obtenir un plus grand nombre de pâtres afin de protéger le cheptel. L'utilisation du fauve comme moyen de pression montre combien ce dernier est présent dans la vie des gens et combien il est dangereux et nuisible. L'expression : « Le lion ne laboure pas ; il gêne le laboureur³ » en est un autre exemple.

Dans un registre différent, les textes inscrits sur les statues des lions de porte de Til-Barsip, malgré leur situation chronologique⁴, méritent une attention particulière. Ils montrent comment l'animal était perçu et quelle était sa fonction à l'époque. Le thème des lions de porte étant connu déjà au II^e millénaire, il est permis de supposer que la fonction était identique. La statue à l'est, outre l'inscription de fondation, mentionne le nom suivant : « Ouragan impétueux, à l'attaque irrésistible, qui terrasse les rebelles, qui procure ce qui contente le cœur.⁵ » Celle de l'ouest porte une inscription semblable mais le nom de la statue change pour : « Qui fonce sur l'insurrection et balaie le pays ennemi, qui fait sortir les méchants et entrer les bons.⁶ » C'est en tant que guerrier et gardien terrifiant⁷ de la porte que ces statues d'animaux ont leur raison d'être. C'est aussi à la porte qu'ils apparaissent parfois dans les textes. Ainsi un texte provenant de Mari⁸ dans lequel il est question du ganum de la ville indique que le lieu s'ouvre par la porte aux lions. Cette occurrence prouve que les statues n'ornaient pas que l'entrée des palais et des temples.

Un texte d'Ugarit⁹ mentionne la lionne comme attachée à la vie matérielle dans l'équilibre entre nourriture matérielle et spirituelle. Comprendre la raison qui a

¹. Cf. ARM I.118.

². Un lion ne peut ingurgiter plus de 15 kg de viande en une seule fois (M. Tranier, com. pers.).

³. Cf. traduction de J.-M. Durand (1997, p. 92 et 94) de l'ARM A.286.

⁴. Elles datent du I^{er} millénaire.

⁵. Thureau-Dangin et Dunand M., 1936, p. 141-151.

⁶. *Op. cit.*

⁷. Serait-ce la transcription iconographique du « Dévoreur » ? Sans de nouveaux textes plus précis, il est impossible de pousser le raisonnement plus loin.

⁸. Durand J.-M., 1998, p. 648, n. j.

⁹. Virolleaud Ch., 1934, p. 306-307, l. 14-15.

poussé à choisir le lion plus que tout autre prédateur est impensable dans l'état actuel de la documentation. Cependant, le texte fournit des renseignements intéressants. D'une part, l'occurrence atteste la présence du lion dans d'autres textes que ceux de Mari. D'autre part, le contexte met en valeur l'importance de l'animal dans une région souvent considérée comme coupée du reste de la Syrie. En effet, soit des bandes de lions existaient autour d'Ugarit¹, soit il faut envisager des contacts entre Ugarit et le reste de la Syrie.

Il faut retenir que, dans les textes, le lion est essentiellement présenté comme se confrontant à l'homme. Le mâle et la femelle sont mentionnées mais pas le lionceau. La chasse existe mais pas comme privilège royal². La figure du roi est d'ailleurs fort absente. La mention de la magnificence royale dans les récits imaginaires de chasse n'existe pas comme en il en existe dès le III^e millénaire dans le reste du Proche-Orient³. Seule la mention de l'envoi du fauve relie ces deux êtres. Le soi-disant *asakkum* doit être relativisé. Sans renier son existence, il ne doit pas porter sur l'animal mais sur ce que représente l'animal. Si le lion est un cadeau, il ne doit pas avoir la même valeur qu'un lion détruisant le cheptel royal. C'est alors sur le premier cas de figure que porte l'*asakkum*. Enfin, il ne faut pas oublier que le lion est un gardien de porte et un guerrier puissant.

¹. Aucun ossement n'a été mis au jour dans la région dans l'état actuel des recherches. Cf. p. 13-14.

². M. Guichard (1997, p. 326, n. 44) précise cette absence pour Mari.

³. Lion. B., 1992, p. 361.

Chapitre IV

Le lion et l'art du IV^e au II^e millénaire en Syrie

Jusqu'à présent, il a surtout été question de théorie (méthodologie) et d'outils destinés à l'étude du fauve. Cette dernière partie se propose donc de présenter l'analyse du matériel après avoir fait état des choix qui ont présidé à la sélection de ce dernier. D'aucuns seront certainement surpris de ne pas trouver le catalogue des objets étudiés. Les renvois aux ouvrages les décrivant ont semblé suffisants pour palier le travail d'un corpus sans intérêt pour ce mémoire. L'analyse débutera par l'identification, indispensable à tout travail ultérieur, suivi par l'étude du lion dans l'art. L'ensemble fournira les éléments qui permettront la mise en série et l'établissement d'une ou plusieurs grilles stylistiques, étape nécessaire afin de visualiser les rapports entretenus entre les villes et les pays étrangers.

IV.A. Logique des choix

La quantité de matériel ne permettait pas un traitement exhaustif. De fait, la nécessité d'un ensemble de critères s'est imposé de lui-même. Outre reconnaître que la représentation, quel que soit le support utilisé, comportait bien au moins un lion, il fallait admettre que seule l'étude de l'animal était envisageable. Si par souci de précision il nous faudra parler de cas d'êtres hybrides et d'assimilation des capacités léonines¹, c'est bien le lion en tant qu'être vivant qui occupera fondamentalement ce travail.

Il est apparu très tôt que l'introduction de la documentation épigraphique dans le raisonnement imposait une contemporanéité avec l'art. En effet, la cohérence voulait que pour utiliser les textes comme aide à une meilleure compréhension de

¹. Démon lion, aigle léontocéphale, sphinx, chimère composent une partie de l'emploi particulier de l'animal par les Syriens de l'antiquité. Une étude complète sur le lion se devra de les prendre en compte.

l'art, ces derniers doivent dater de la même époque. Néanmoins, il aurait été dommageable de faire abstraction de l'apparition du lion dans l'art. C'est la raison pour laquelle le choix du TPQ¹ remonte au IV^e millénaire. Quant au TAQ², la raison de son choix est, elle, liée au matériel archéologique. Le II^e millénaire est, en effet, celui qui comporte non seulement une grande quantité d'objets mais surtout les plus variés comme cela sera développé plus tard. De plus, cette époque n'est pas encore influencée par les Assyriens comme le sera l'art du I^{er} millénaire. Il n'est qu'à voir le caractère cyclopéen des constructions pour s'en rendre compte.

Le choix des dépouillements s'est porté, en premier lieu, sur les villes les mieux étudiées. Cette attitude fut imposée par l'objectif de ce mémoire qui est une présentation des questions et des problèmes qui se posent au sujet du thème du lion. De fait, peu de sites figurent mais ils ont l'avantage d'offrir une palette étendue des supports et des thèmes qui ont existé à l'époque. Cette diversité occupe, d'ailleurs, sa place parmi les critères de sélection retenus. Certains supports, comme les sceaux-cylindre et les multiples tampons, se rencontrent en de telles proportions qu'ils font souvent l'objet d'études propres. Aussi, pour tout support atteignant un certain nombre d'exemplaires, une sélection en fonction de la récurrence des thèmes fut-elle opérée. Cette sélection interdit par-là même tout résultat de statistique. Cependant une bonne partie des supports ne se retrouvent pas sur chaque site. La mise en série³ en souffre donc.

Enfin, le dernier élément ayant servi à réduire le corpus de manière homogène et cohérente est celui de la connaissance de la provenance et de la chronologie de la pièce étudiée. Que l'une ou l'autre ait manqué et l'objet était écarté du reste du corpus. Ainsi des pièces provenant de Tell Brak⁴, et présentées comme datées de la fin du IV^e millénaire malgré l'impossibilité d'une datation sûre⁵, ont-elles été rejetées car incertaines. De même, le matériel récupéré grâce au commerce ne figure pas dans

¹. *Terminus post quem*

². *Terminus ante quem*

³. Cf. p. 53.

⁴. B. Buchanan, 1984, p. 24 n° 189-190, 25 n° 194 ; B. Buchanan, 1966, p. 148, n° 794.

⁵. B. Buchanan précise pour chaque pièce « no datable context ».

ce qui suit, quand bien même il conviendrait de s'y intéresser pour un travail plus approfondi. Par ailleurs, il convient de préciser que seul le matériel indispensable fait l'objet d'une illustration.

IV.B. La question de l'identification : problèmes et réponses

A la lecture des catalogues et, en général, de la littérature qui se reporte au matériel, aucune difficulté ne paraît entraver la désignation des figures, sur les sceaux en particulier, à moins d'un mauvais état de conservation. Pourtant, les archéologues ne sont pas toujours d'accord. Un exemple de divergence d'interprétation est fourni par M. Rutten¹ et E. Porada². Quoiqu'il s'agisse d'une empreinte de sceau découverte à Suse³, la distance entre les deux descriptions illustre la nécessité de recourir à des critères rigoureux. Ce travail aurait évité que M. Rutten qui décrit, sans se justifier, des figures comme des lions voit son interprétation modifiée en lionne par E. Porada. Si elle est dans le vrai, elle ne justifie pas plus son identification. Avant d'énumérer les cas erronés et insolubles, il convient de dresser la liste des critères qui valident l'identification du lion.

IV.B.1. Critères physiques

Le moyen le plus sûr au début est de recourir à la zoologie, du moins à ce qui concerne l'apparence de l'animal. Bien que l'art puisse offrir une distance importante entre la réalité et la représentation, il faut garder à l'esprit que l'art de l'époque est efficient¹. La figure comporte, de fait, un ou plusieurs signes de reconnaissance se rapportant à l'animal.

Qu'il s'agisse du IV^e, du III^e ou du II^e millénaire, de Mari à Ugarit, un certain nombre de signes spécifiques au lion se retrouve. Sur les objets les plus détaillés du IV^e, l'unité de la robe, la crinière et la touffe de poils au bout de la queue constituent

¹. 1938, p. 101.

². 1950, p. 225.

³. L'empreinte date du IV^e millénaire. Fig. 10, p. 40 (Porada E., 1950, fig. 6.F).

les seuls éléments spécifiques représentés à l'époque². L'unité de la robe, la crinière et la touffe étant propre au lion, ces caractéristiques sont les premiers moyens d'identification. D'ailleurs E. D. van Buren écrit : « The principal figure holds up a feline which cannot be a panther because its long curving tails ends in a tuft, but which might well be a lion cub³ ». Au III^e millénaire, on retrouve des caractères identiques auxquels de nouveaux éléments s'ajoutent. A cette époque, les moustaches et les griffes, comme sur le base de colonne de Karkémish⁴, ainsi que les boursouffures et le nez épaté dont l'empreinte d'Ebla⁵ donne un exemple font leur apparition. De même, si les incisives commencent à être mises en scène avec la base de colonne de Karkémish, c'est au II^e millénaire que se développera leur utilisation⁶. Il faut remarquer que certains éléments, à la différence des critères susmentionnés, doivent être associés à d'autres pour former un critère physique propre au lion. Ainsi en va-t-il de la moustache et des boursouffures qui doivent être attachées à une robe unie⁷.

Il est certain que beaucoup des caractères susmentionnés sont parfois très stylisés. Les cas suscités sont néanmoins tout à fait clairs. Aussi vont-ils permettre, en se servant de l'iconographie de différents objets, d'élargir le corpus qui serait recensé par les seuls critères évoqués.

IV.B.2. Démonstration iconographique

¹. Il n'a pour l'instant pas été démontré que l'art pour l'art a existé bien qu'il ne faille pas nier, aux réalisations, un souci d'esthétisme. En revanche, les textes, quand ils sont associés à l'art, dénoncent toujours une finalité externe au seul fait du Beau. Cf. Buren E. D. van, 1939, p. 1.

². Un cachet de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 125 n° 28, pl. 18.28) en donne un exemple (fig. 11, p. 40).

³. 1939, p. 9-10.

⁴. Fig. 12, p. 37 (Woolley C. L., 1969, p. 116, pl. B.32.a et b).

⁵. Fig. 13, p. 37 (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14).

⁶. Fig. 14 (Parrot A., 1959, p. 58-59, pl. 27.684, fig. 49) et 15 (Parrot A., 1938, pl. 10, fig. 1500), p. 37.

⁷. Il faut rappeler que seuls le léopard et le guépard ont pu servir de modèle, outre le lion, à la représentation de félins en Syrie or ces derniers ne possèdent pas une robe unie comme le lion. Cf. p. 18

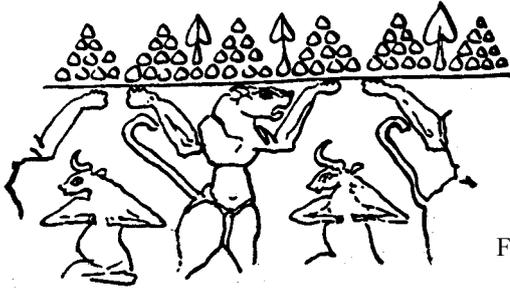


Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

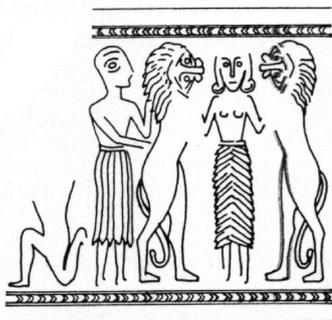


Fig. 13



Fig. 14



Fig. 15

Grâce à du matériel en bon état de conservation, les signes physiques les plus ténus deviennent parfaitement visibles. Dès lors, par l'analyse, il est possible de rendre un élément iconographique critère d'identification.

Le motif répété des têtes de lions mérite une nouvelle étude à la lumière de cette méthode. Le rapprochement de ces têtes avec celles des félins peut se faire grâce à l'empreinte du niveau sargonide de Tell Brak¹ où un lion reconnaissable à sa crinière présente la même stylisation de visage² qu'une empreinte conservée à l'Ashmolean Museum³ et parmi les objets conservés par la mission de Tell Brak⁴. Un détail est cependant à noter sur ces empreintes, c'est l'absence de crinière. L'importance de cette absence est renforcée par le détail de la tête de taureau androcéphale d'une empreinte conservée au British Museum⁵. La tête présente une barbe détaillée, malgré la stylisation, car elle est un signe indispensable pour l'identification de la figure. Si l'animal avait dû être un mâle, la crinière aurait dû être figurée. L'absence de crinière milite donc pour la représentation de femelles⁶. De plus, les boursouflures des moustaches, stylisée en petites boules sur les côtés, ne peuvent qu'appartenir à des félins or pour les raisons invoquées plus haut⁷, il ne peut s'agir d'autres félins que le lion. Par ailleurs, il ne peut s'agir d'un animal asexué⁸ car la crinière est un élément qui suffit à sexuer l'animal et si la plupart des représentations ne possèdent pas de sexes, les statues d'Haradum en possèdent⁹. Une d'elle présente les organes génitaux femelles, preuve que la femelle est aussi figurée dans l'art.

¹. Fig. 16, p. 39 (Mallowan M. E. L., 1947, p. 146 n° 10, pl. 23.10).

². Nez en boule, oreilles arrondies, petites bandes le long du visage qui se raccordent au nez.

³. Fig. 17, p. 39 (Mallowan M. E. L., 1947, p. 148 n° 9, pl. 24.9).

⁴. Fig. 18, p. 39 (Matthews D. M., 1991, p. 150 n° 2, fig. 1).

⁵. Fig. 19, p. 39 (Matthews D. M., 1997, p. 253 n° 245, pl. 21.245 et 49.245).

⁶. La plaque de Mari (fig. 20, p. 39. Weiss H., 1985, p. 164, fig. 40 et 70) montre l'aigle Anzu dont la tête stylisée s'approche des têtes stylisées, et en particulier de celles de l'empreinte 1979.332.217 conservée à Ashmolean Museum : Le crâne en V montre deux oreilles rondes et le visage, un nez patté souligné et flanqué de deux yeux ronds. Ce constat pose, d'ailleurs, la question du sexe de cet hybride qui ne présente jamais de crinière (cf. la statuette de Mari décrite dans Weiss H., 1985, p. 154, fig. 55 et la tête de massue étudiée par Frankfort H., 1935, p. 105-112, fig. 5-8).

⁷. Cf. p. 18.

⁸. C'est l'hypothèse donnée par E. Porada (1950, p. 223) pour l'iconographie de Suse.

⁹. Cf. J.-L. Huot, 1994, p. 280.

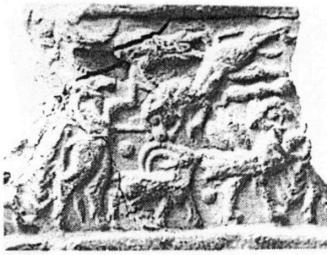


Fig. 16



Fig. 17

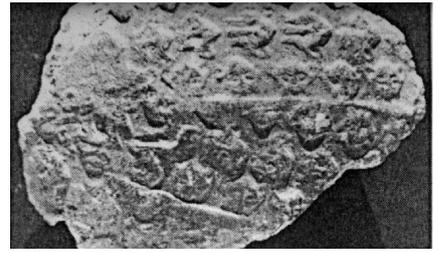


Fig. 18

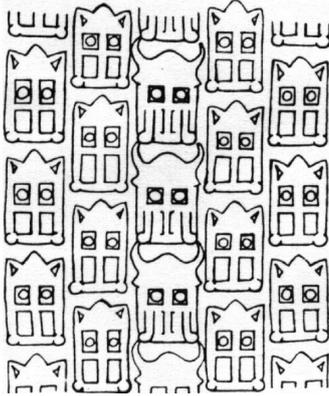


Fig. 19

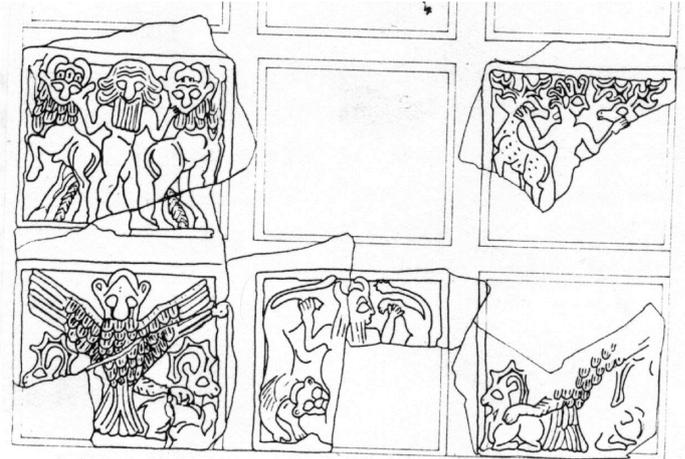


Fig. 20



Fig. 21

Une autre démonstration permet d'obtenir un critère d'identification quand seul reste le postérieur de l'animal. C'est la généralisation de la stylisation des pattes au I^{er} millénaire, époque à laquelle la statuaire léonine explose¹, qui permet de reconnaître un lion² sur l'orthostate de Til-Barsip³. Quand seul reste le mufle, un nez patté ne suffit pas mais les boursouflures des moustaches et l'absence de tâches permettent de justifier l'identification de lion. Ainsi à Mari, des félins sont identifiables grâce à leur mufle (moustaches et boursouflures) qui ornent les bords de plusieurs assiettes⁴. C'est bien l'absence de tâches et de mouches qui permettent de reconnaître dans ces figures des lions mais c'est celle de la crinière⁵ qui précise leur genre (lionnes). La démonstration peut aussi s'effectuer par comparaison de figures entretenant quelques rapports sans qu'il s'agisse de figures identiques, c'est l'« association ».

Il s'agit d'un procédé où, une fois le mâle identifié, on vérifie si une autre figure lui ressemble, la crinière en moins. Ainsi, les sceaux de Mari⁶ doivent l'identification de la femelle à la présence du mâle avec lequel elle attaque un animal. L'unité de la robe qui détermine la représentation d'une lionne plus que tout autre félin en Syrie⁷ ne suffirait pas à assimiler la figure à celle d'un félin sans la présence du mâle sur au moins un objet. En effet, une fois les critères nécessaires à toute identification ultérieure établis, rien n'est plus simple que de comparer le modèle aux images. Grâce à ce premier objet, aucune difficulté n'est rencontrée pour reconnaître des lionnes que D. Collon⁸ voyait comme des lions sur un sceau d'Alalakh. Un autre sceau d'Alalakh conservé au British Museum⁹ complète la remarque car un lion sert de référent. Si l'unité de robe de la figure et la boule,

¹. Cf. orthostate et base de statue de Zindjirli (Bittel K., 1976, fig. 301 et 303) ; orthostate de Karkémish (Fig. 21, p. 39. Woolley C. L., 1952, III, p. 200 et 247, pl. B.55.a) ; etc.

². La touffe au bout de la queue est manquante mais cette absence est fréquente et ne constitue donc pas un critère d'exclusion.

³. Fig. 22, p. 41 (Thureau-Dangin F. et Durand M., 1936, p. 138 n° 6, pl. 9.4).

⁴. Cf. Parrot A., 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310 (fig. 23, p. 41), 479 et 1051.

⁵. Seul le lion africain peut ne pas avoir de crinière. Cf. n. 1, p. 16.

⁶. Cf. Parrot A., 1968, p. 35, pl. 18.4441, fig. 21 (fig. 24, p. 43) et 22.

⁷. Cf. p. 18.

⁸. 1982, p. 87, fig. 64 (fig. 25, p. 43).

⁹. Fig. 29, p. 43 (Collon D., 1982, p. 86-87, fig. 63).



Fig. 22



Fig. 23

simplification de la touffe qui n'est pas liée au style pointillé, composent les signes de reconnaissance de la lionne en Syrie, c'est d'abord par comparaison avec les formes du mâle que peuvent être délimités ces critères. Signes d'autant plus efficaces que la figure du mâle permet la comparaison sur certains points comme la boule qui n'est pas ici liée au style pointillé.

La démonstration par « association » a ses limites. Une tablette d'Ugarit¹ en est la parfait exemple. Les personnages de l'empreinte furent assimilés à des lions et à la déesse Ishtar sans justifications si ce n'est par association circulaire entre Ishtar et son animal attribut qu'est le lion dans l'iconographie. Si le dessin permet de reconnaître des lions par la comparaison de leur postérieur avec ceux d'autres sceaux², il ne permet pas d'établir qu'il s'agit de mâle ni que la figure assise soit Ishtar. Toute détermination du genre des animaux et de la nature du personnage assis est donc abusive car elle ne repose que sur un raisonnement circulaire : Des lions sont représentés donc il s'agit d'Ishtar donc les lions sont des mâles. C'est faire peu de cas de personnages tel qu'Enkidu, l'archer, etc.³ De même, un sceau du IV^e millénaire mis au jour à Tell Brak montre des figures allongées désarticulées que H. Weiss présente comme des lions⁴. S'il est vrai qu'une tête de massue de Mari⁵ offre une iconographie semblable, rien sur l'empreinte ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un félin et encore moins d'un lion. Comme on le voit, une liste des différents outils d'identification aurait rendu d'une part la critique envisageable, ce qui aurait entraîné des critiques constructives, et d'autre part aurait permis d'éviter des interprétations douteuses.

IV.B.3. Erreurs ou connaissances non partagées ?

¹. Fig. 26, p. 43 (Dhorme E., 1935, p. 194-195, fig. 1).

². Il faut être conscient que l'état de l'objet n'est pas forcément celui reproduit sur le dessin. Il se peut donc que les animaux ne soient pas identifiables.

³. Cf. sceaux-cylindres de Mari (Parrot A., 1956, p. 189, pl. 65.108 et 65.572; Parrot A., 1968, p. 40-41, pl. 20.4450), d'Ebla (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14), etc.

⁴. Fig. 27, p. 43 (Weiss H., 1985, p. 108, fig. 30).

⁵. Fig. 28, p. 43 (Parrot A., 1967, p. 188, fig. 223).



Fig. 24

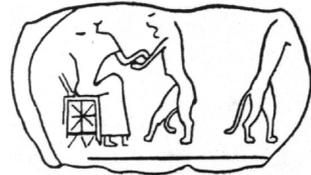


Fig. 26

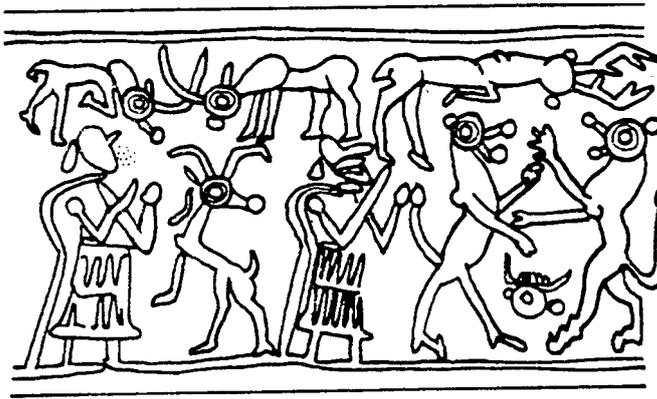


Fig. 25



Fig. 28



Fig. 27



Fig. 29

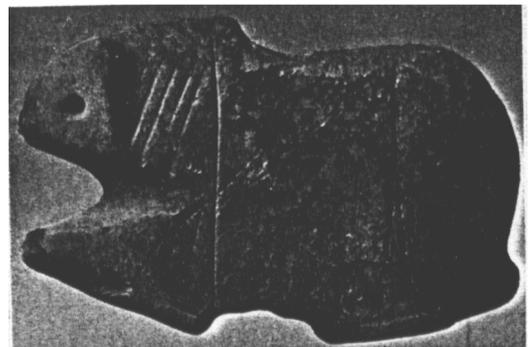


Fig. 30

Si les catalogues ne fournissent pas les justifications de leurs descriptions, c'est que celles-ci reposent bien souvent sur un consensus dont il a déjà été question¹. Si les descriptions ne sont généralement pas justifiées mais juste, certaines n'offrent pas même une raison valable pour expliquer une identification à première vue erronée.

D. M. Matthews, M. E. L. Mallowan et D. Collon ont fourni plusieurs exemples de descriptions non démontrées et douteuses. A moins qu'il existe un ou plusieurs objets dont les critères correspondent indubitablement au lion et qui permettraient de démontrer l'évolution de la stylisation, comme cela a déjà été effectué pour d'autres objets², l'amulette de Tell Brak conservée au British Museum³ n'offre aucun signe distinctif du lion. Cet objet, pas plus que l'amulette F.605 provenant du même site⁴, ne peut réclamer une telle identification en l'absence de preuves indépendantes. Parfois la raison de l'interprétation peut se concevoir sans que l'auteur ait jugé bon de le signaler. Ainsi D. M. Matthews identifie certainement les animaux du sceau n° 110 de son catalogue à cause de leur position. Les figures sont, en effet, croisées ; or ce thème est très courant chez le lion (mâle et femelle confondus). Cependant, le taureau, les caprinés et le léopard jouissent d'une thématique semblable. Le sceau étant en fort mauvais état, toute identification féline est abusive. D. Collon, lui, n'offre que des dessins dont les reproductions ne sont pas



Fig. 31

¹. Cf. p. 1-2.

². Cf. p. 38.

³. Fig. 30, p. 43 (Mallowan M. L. E., 1947, p. 100 n° 2, pl. 9.2).

⁴. Mallowan M. L. E., 1947, p. 98 n° 2, pl. 8.2.

toujours claires. Le dessin du sceau 130651 conservée au British Museum¹ ne peut être reconnu comme un lion que si les traits correspondent bien à la stylisation d'une crinière. Le thème de l'attaque n'étant pas propre au lion, il ne suffirait pas d'autant qu'il ne correspond pas à un critère d'identification, dans notre cas, mais de compréhension de la fonction de l'animal.

Il a paru inutile d'être exhaustif car les trois cas développés composent l'essentiel des « erreurs » rencontrées. Il est préférable de mettre des guillemets car il se peut qu'il ne s'agisse pas d'erreurs mais d'un manque dans la divulgation de l'information. En ce cas, il est dommage que l'auteur n'ait pas explicité ses données.

Les critères à retenir pour toute identification sont, tous lieux et périodes confondus, la crinière, la touffe de poils rendue par une boule, l'unité de la robe². Les cas particuliers de stylisation, de thématique et de conservation amènent à considérer d'autres critères. Les boursouffures des moustaches, les griffes et l'association robe unie et moustaches constituent les signes complémentaires. Quant à l'emploi des attitudes comme identificateur qui fonctionnent, eux aussi, de manière autonome, le matériel n'a fourni aucune raison justifiant son utilisation. L'éthologie qui peut se révéler d'une aide précieuse pour d'autres pays ne pourra donc être utile que dans le chapitre concernant les thèmes.

IV.C. Le lion dans l'art : objets et thèmes

La dénomination d'« objets » a été choisie pour ne pas restreindre les informations. Si le mot « support » lui avait été préféré, le contexte archéologique n'aurait pu être adjoint. Le « support » ne désigne que les qualités techniques de l'objet : récipient, anse, bois pour un usage quotidien suivant le pays, etc. Avant de passer en revue les thèmes, il convient d'étudier les objets en analysant le support et le contexte archéologique propre à faciliter la compréhension de la place du lion en Syrie entre le IV^e et le II^e millénaire. Revenir, dans le cadre de ce travail, sur

¹. Fig. 31, p. 44 (Collon D., 1982, p. 57-58, fig. 23).

². Si ces critères peuvent se trouver mélangés, un seul suffit pour assurer l'identification.

l'ensemble des notions religieuses et culturelles correspondrait à sortir du sujet. Les informations qui ressortent du contexte archéologique ne sont donc pas explicitées¹. Il faut savoir cependant qu'une découverte d'objet dans un temple, un hypogée, une maison, un palais, etc. implique une utilisation spécifique de l'objet. Ainsi, le contexte permet de reconnaître dans nombre de cas la valeur esthétique, efficace, magique, votive, etc. de l'objet.

IV.C.1. Support et contexte archéologique

A la grande variété des supports connus dès le IV^e millénaire, l'homogénéité du contexte archéologique se résume en deux types d'espace de découverte². Ainsi, le temple est un des lieux privilégiés à Tell Brak³, Ebla⁴, Alalakh⁵, Ugarit⁶ et Mari⁷. Le palais constitue le second lieu d'enfouissement préférentiel comme à Ebla⁸, Mari⁹ et Ugarit¹⁰. Somme toute, le contexte est bien mal connu à cause de l'imprécision de la nature du lieu¹¹. Par ailleurs, ce serait une erreur de croire que seuls ces deux espaces ont fourni du matériel relatif au lion. En effet, quelques sites démontrent que d'autres types d'espace peuvent accueillir des objets décorés d'un fauve mais ces espaces sont en moindre quantité. A Til-Barsip, c'est dans un hypogée qu'une douille de hache ornée de quatre lions¹² fut exhumée alors qu'à Alalakh, c'est une habitation qui révéla un sceau-cylindre flanqué d'un lion et d'une lionne¹³. Malgré la datation de ce

¹. Cf. Ph. Bruneau et P.-Y. Balut (1997) ainsi que la série RAMAGE pour les valeurs attachées à l'utilisation de l'objet.

². Les sondages ne permettent pas toujours de discerner la nature du lieu. Pour cette raison, le matériel qui en vient n'est pas cité.

³. Mallowan M. E. L., 1947, p. 98-99, p. 100-101 n° 4, p. 101 n° 6, p. 104 n° 5, p. 107 n° 8, p. 212 n° 18, etc.

⁴. Matthiae P., 1966, p. 113-129, pl. 43-51.

⁵. Woolley C. L., 1955, p. 242, pl. 49.

⁶. Weiss H., 1985, p. 304, fig. 158.

⁷. Le matériel est même situé dans un lieu précis : la chambre des prêtres (Parrot A., 1956, p. 189, pl. 65.1081 et 65.183). Il conviendrait de vérifier l'affirmation en s'appuyant sur les découvertes architecturales de J.-Cl. Margueron.

⁸. Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14.

⁹. Parrot A., 1959, p. 38, fig. 37, p. 40, pl. 20.1123, p. 56, fig. 47-48, etc.

¹⁰. Weiss H., 1985, p. 306, fig. 160.

¹¹. Découvrir la nature exacte du lieu d'enfouissement d'un objet, à partir des anciens rapports de fouilles, demande un travail considérable pour des résultats incertains mais mériterait que l'on s'y intéresse.

¹². Thureau-Dangin F. et Dunand M., 1936, p. 96 et 106, pl. 28.5.

¹³. Fig. 29, p. 43 (Collon D., 1982, p. 86-87, fig. 63).

matériel (IInd millénaire), aucun événement ne trahit, comme en Egypte, l'amointrissement du pouvoir du roi au profit des nobles s'arrogeant une iconographie qui n'était point la leur auparavant. Il n'est donc pas permis d'expliquer ainsi la présence du lion dans cette tombe. Au point où nous en sommes des démonstrations, rien n'est venu prouver que le lion est bien associé au roi ou même à son image. Dans l'état actuel des connaissances, seul le texte XIV.1 de Mari mentionnant un *asakkum* sur l'animal¹ et la peinture de Til-Barsip² qui date cependant du I^{er} millénaire créent un lien bien faible entre ces deux personnages.

Pour ce qui est des zones privilégiées comme le palais et le temple, s'il est normal qu'elles aient livré quantité de matériel, c'est la volonté de mettre au jour des trésors qui est la cause du choix de ces secteurs plutôt que d'autres. Le contexte ne fournit donc que peu d'informations utiles. Il permet de se rendre compte déjà que le sceau n'est pas l'apanage de l'administration, puisqu'un sceau a été découvert dans un habitat, et que le motif léonin n'est pas réservé au roi. De plus, la mise au jour d'une tête de massue ornée d'un lion dans le temple de Ninnizaza implique un rapport entre l'animal et la divinité ou les qualités qui sont octroyées à celle-ci. Le support, lui, trahit dans sa variété l'importance du lion dans l'iconographie syrienne et dans la vie de l'époque. Ce n'est pas du matériel commun puisque sa quantité est réduite par rapport à la céramique qui se compte en milliers de pièces. Par ailleurs, les objets montrent des mécanismes complexes et des fonctions incompatibles avec l'ornementation qui donne une autre preuve de la différence avec du matériel commun. Le rhyton à tête de lionne³ offre ainsi la particularité de laisser s'échapper le contenant par la bouche à l'image du goulot de Mari⁴. La tête de massue de Tell Brak⁵ donne, elle, un exemple d'incompatibilité entre fonction et ornementation⁶. Ce détail porte à croire qu'il s'agit d'une tête de massue d'apparat voire d'une pièce votive, magique ou encore liturgique⁷, étant donné qu'elle a été mise au jour dans un

¹. Cf. p. 27. Ce texte est cependant contredit par les tueries de lions (cf. p. 29).

². Buren E. D. van, 1939, p. 8.

³. Fig. 32, p. 49 (Weiss H., 1985, p. 291, fig. 140).

⁴. Fig. 33, p. 49 (Parrot A., 1959, p. 77, fig. 59).

⁵. Fig. 34, p. 49 (Mallowan M. E. L., 1947, p. 98-99 et 211).

⁶. La tête du lion se dégage en protome ce qui fragilise l'objet.

⁷. Une différence est distinguée entre un objet à vocation magique et un objet à vocation liturgique.

Le premier se doit d'être efficace alors que le second est un symbole qui sert à l'accomplissement d'un acte fictif.

des temples du site. Il est rare qu'on puisse pousser le raisonnement aussi loin car il manque fréquemment une donnée, en particulier le contexte archéologique. Néanmoins, les fonctions de l'ensemble du matériel peuvent être classées en quatre catégories : contenant, emplacement, support et action. L'inventaire des objets qui suit comprend seulement les pièces marquantes semblable à la tête de massue de Tell Brak. La signification des catégories sera expliquée en quelques lignes à chaque paragraphe.

La catégorie *contenant* est liée au matériel qui par sa forme produit¹ du contenu. L'assiette² et les moules³ de Mari, la coupe en or d'Ugarit⁴ et le bassin découvert à Ebla⁵, tous ces objets du II^e millénaire produisent du contenu, liquide ou solide, auquel est associée l'image du lion. Les exemples les plus frappant d'association de l'image au support sont ceux de Mari car seul le lion en constitue l'imagerie : Il y a association parfaite. Elle se conçoit d'autant plus que, pour l'assiette, l'objet a été découvert dans le temple du « roi du pays ». Utilisation magique impliquée par le contexte, l'image ne peut être un simple symbole car l'objet ne serait plus efficace⁶. En ce qui concerne les moules, l'association se fait physique puisqu'en sort un produit qui est le double des originaux. Usage culinaire ou artistique, seule l'étude des microrestes pourrait éventuellement répondre à la question. Les sceaux et cachets composent l'essentiel du reste du matériel *contenant*. La quantité rend la compréhension de la fonction difficile. En effet, le sceau implique l'acte d'apposition. On sait que cet acte n'est pas purement décoratif grâce aux empreintes laissées sur les bulles de scellement. La logique exige que, dans une administration où tout est comptabilisé et ordonné, il soit possible de reconnaître le contenu des

¹. Le mot est utilisé dans le sens médiationiste (cf. Bruneau P. et Balut P.-Y., 1997).

². Parrot A., 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310.

³. La figure 35, p. 49, en fournit un exemplaire (Parrot A., 1959, p. 38, fig. 32).

⁴. Fig. 36, p. 49 (Weiss H., 1985, p. 304, fig. 158).

⁵. Fig. 37, p. 49 (Matthiae P., 1966, p. 113-129, pl. 43-51).

⁶. C'est aussi le cas du bassin d'Ebla et de la coupe d'Ugarit.



Fig. 32



Fig. 33



Fig. 34

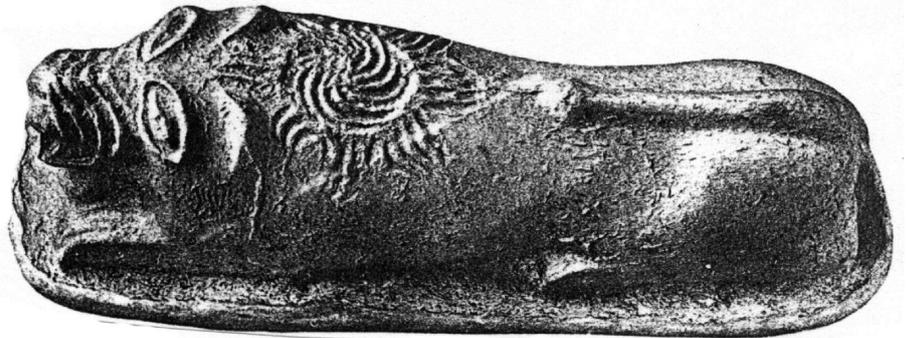


Fig. 35



Fig. 36

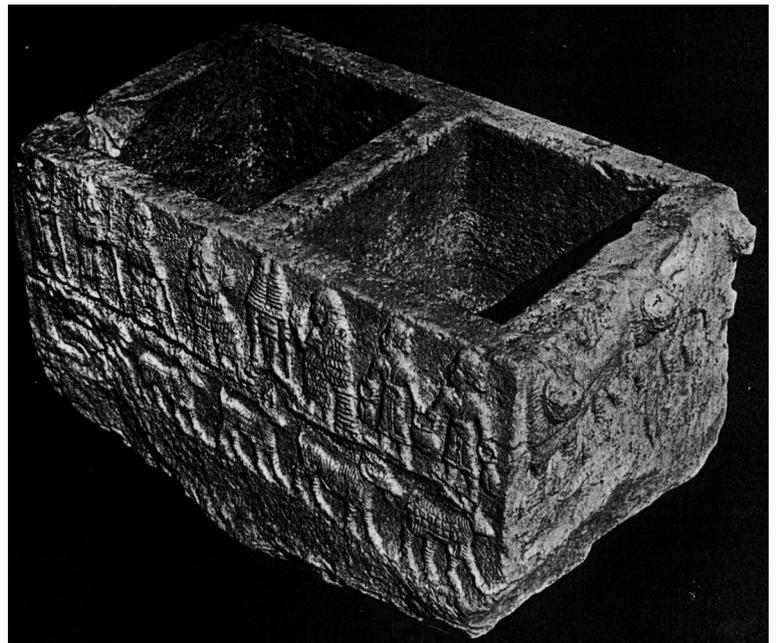


Fig. 37

jarres scellées. Pourtant, quelle indication peut offrir l'alternance de têtes de lionnes et de taureaux androcéphales¹ ainsi que toute l'iconographie léonine ? Une empreinte conservée avec le matériel qu'elle scelle donne un élément de réponse. La tablette S 3565 conservée au Musée de Damas et provenant des archives du palais d'Ugarit comporte un sceau attribué, grâce au nom présent sur l'empreinte, au roi de Karkémish Ini-Teshub. Il est fort probable donc que les personnes qui avaient des fonctions d'informations possédaient un sceau propre qui permettait au destinataire d'identifier la provenance des informations. Le lion n'a alors pas de valeur, à l'image de ce qui a été dit au sujet de la peinture de l'investiture, en relation avec la fonction de l'objet. C'est par l'étude du thème que se dégagera dès lors la raison de la présence du fauve sur l'objet.

La catégorie *emplacement* est associée à tout objet qui produit de l'espace. Les pièces murales et la statuaire en sont des exemples. N'ayant aucune finalité productrice, ces éléments sont destinés à être vu et donc à faire réagir le spectateur quel qu'il soit, humain ou divin : démonstration de puissance, crainte, ferveur, etc. Les statues de lions d'Alalakh² en sont un bon exemple car elles furent exhumées *in situ*. Elles se trouvaient à l'entrée d'une porte du temple. Elles occupaient l'espace et imposaient par leur présence ce que l'homme de l'époque devait y voir. Cette valeur est expliquée par le texte des statues de Til-Barsip qui date du I^{er} millénaire³. Leur rôle était d'inspirer la crainte et aussi de garder la porte⁴. Un autre objet d'étude correspond à la catégorie *emplacement*. La peinture dite de l'investiture⁵ fut découverte dans les mêmes conditions que les statues. Retrouvée dans la cour 106 du palais de Zimri-Lim, elle est le cas typique de l'art au service du roi. Le rôle du lion par rapport à l'objet est donc très secondaire⁶. La mention méritait d'être faite car elle

¹. Fig. 19, p. 39 (Matthews D. M., 1997, p. 253 n° 245, pl. 49.245).

². Fig. 38, p. 51 (Woolley C. L., 1955, p. 242, pl. 49).

³. Cf. p. 31 pour la traduction des noms.

⁴. J.-L. Huot (1994, p. 238) confirme la fonction apotropaïque des statues gardant les portes des temples en s'appuyant sur les découvertes *in situ* des statues de lions d'Harmal et d'Haradum. De plus, P. Matthiae (1967), au sujet du bassin en calcaire d'Ebla, met, lui aussi, en avant la valeur apotropaïque du fauve. Ces découvertes confirment aussi, selon J.-L. Huot, la fonction religieuse du lion.

⁵. La figure 39, p. 51, n'en présente qu'une partie (Parrot A., 1958, p. 53-66, pl. A et 7-14).

⁶. Le rôle du lion est d'être attribut de la divinité.



Fig. 38

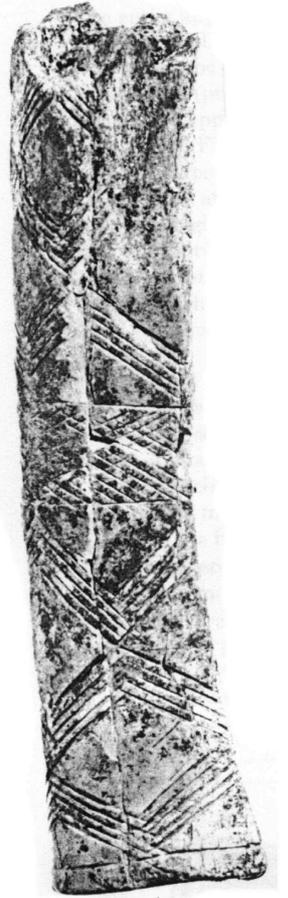


Fig. 41



Fig. 39

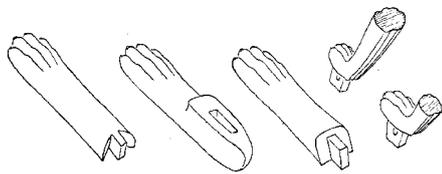


Fig. 40



Fig. 42

met en lumière la différence entre l'objectif de l'objet et celui de l'image du lion dans ce dernier. Elle exclue une fois de plus le rapport lion - roi puisque ce dernier ne bénéficie pas de l'iconographie léonine si ce n'est par l'intermédiaire de la divinité. Il ne s'agit alors que de l'aspect guerrier qui lui est dévolu.

La catégorie *support* se résume à deux objets : une base de colonne¹ et des pieds de lit². Par leur qualité, ces objets se fondent avec ce qu'ils supportent. Il y a donc association. Le contexte archéologique n'est malheureusement pas assez précis pour être efficace dans le cas de la base de colonne. L'objet indique toutefois l'implication de l'iconographie dans l'architecture. Seule la comparaison des pieds de lit avec le mobilier égyptien permettrait de supposer une fonction.

Enfin, la catégorie *action* renferme le matériel qui produit un événement. La tête de massue dont il a été question plus haut fait partie de cette catégorie car elle produit l'événement³ « frapper ». Les têtes de massue de Mari⁴ fournissent des exemples clairs du rôle magique ou symbolique de l'objet puisque l'ornementation se dégage en très haut relief. On peut se demander si la douille d'Ugarit⁵ et celle de Til-Barsip⁶ possède un rôle identique aux têtes de massues ou si elles sont destinées à un emploi réel. La qualité des matériaux et l'état de conservation militent pour un emploi fictif. Le contexte archéologique de mise au jour de la hache de Til-Barsip (hypogée) suppose un emploi d'apparat. Il convient de mentionner l'emploi des ossements de l'animal lui-même. Le *haft* de Sakjegeuzi⁷ montre que le corps du fauve pouvait être utilisé. L'absence de contexte empêche cependant de pousser le raisonnement plus loin.

IV.C.2. Le thème

Il faut remarquer que le thème ne concerne pas seulement une composition complexe mettant en scène plusieurs éléments. La décoration d'un vase ou d'une

¹ Fig. 12, p. 37 (Woolley C. L., 1969, p. 116, pl. B.32).

² Fig. 40, p. 51 (Schaeffer Cl. F.-A., 1954, p. 53, fig. 5).

³ Qu'il soit réel, magique ou symbolique, l'événement reste identique.

⁴ Fig. 28, p. 43 (Parrot A., 1967, p. 188, fig. 223 et 233).

⁵ Cf. *supra*.

⁶ Cf. *supra*.

⁷ Fig. 41, p. 51 (Braidwood R. J. et L. S., 1960, p. 340, fig. 257).

assiette avec une tête d'animal suffit pour que l'objet, à la différence de la céramique commune, comprenne un thème. De fait, tout le matériel traité dans le mémoire possède une thématique. Certaines sont incompréhensibles comme celle d'un des cachets de Tell Brak¹ mais pas toutes ce qui permet de les regrouper en deux classes : les attitudes et les relations entre personnages.

Auparavant, il convient de s'arrêter sur le genre sexuel de l'animal. Les identifications des figures étant omises, il est normal que les descriptions mentionnent plus régulièrement le mâle que la femelle. Pourtant, les démonstrations ont montrés que la lionne apparaissait plus souvent qu'on pouvait le penser². Il est vrai, cependant, que ce n'est pas le sexe qui permet de discerner le genre hormis certains cas exceptionnels³. Les statues d'Haradum, preuve que le sexe peut être représenté⁴, autorisent donc d'avancer que non seulement le choix du genre participe de la thématique mais encore le choix de représenter le sexe.

Que cela soit le IV^e ou le IInd millénaire, le mâle ou la femelle, l'attitude du fauve est rarement naturaliste. Ainsi un des thèmes les plus fréquent des représentations isolées, la gueule ouverte, non seulement n'est pas naturaliste mais en plus ne peut qu'exprimer le grognement. La mise en garde de l'animal ne doit pas être confondue avec une attitude offensive ou le rugissement⁵. Les deux têtes de lionnes d'Ugarit⁶ ; les deux lions de la base de colonne de Karkémish⁷ ; les deux statues de Til-Barsip⁸ ; la tête de lion⁹, Les moules¹⁰ et les deux protomes de lion du

¹. Fig. 11, p. 37 (Mallowan M. E. L., 1947, p. 125 n° 28, pl. 18.28).

². Cf. p. 38-.

³. Cf. p. 38.

⁴. Cf. p. 38.

⁵. L'expression du rugissement n'est visible qu'au I^{er} millénaire avec la base de colonne des lions de Tell Taïnat (McEwan C. W., 1937, p. 13, fig. 6-7) : les oreilles sont en arrières ; le nez est plissé ; les babines sont retroussées ; tout le corps est tendu vers l'avant quoique couché.

⁶. Fig. 32, p. 49 (Weiss H., 1985, p. 291, fig. 140) et fig. 42, p. 51 (Dussaud R., 1949, p. 70).

⁷. Cf. *supra*.

⁸. Fig. 38, p. 51 (Woolley C. L., 1955, p. 242, pl. 49). Ces statues sont caractéristiques du manque de naturel dans l'attitude.

⁹. Fig. 14, p. 37 (Parrot A., 1959, p. 58-59, fig. 49).

¹⁰. Cf. *supra*.

temple de Mari¹ présentent cette attitude « agressive »². Hors les moules qui présentent le plissement de la truffe, cette caractéristique du grognement est absente de tous les autres objets. D'autres signes³ sont présents sur certains objets et absents sur d'autres. Si les autres attitudes sont calmes comme pour le poids d'Ugarit⁴, voire reposées comme sur une des têtes de massue de Mari⁵ ou une des statuettes de Tell Brak⁶, quelques-unes sont fantaisistes. L'ornementation de la tête de massue de Tell Brak⁷ offre un exemple de cette fantaisie avec un lion à la tête de face et au corps vu de dessus. La représentation d'animaux dressés et croisés est, elle, purement artistique et ne correspond pas non plus à une attitude naturelle⁸. L'affrontement entre fauves est différent car il est courant dans la nature⁹.

Avant de donner des exemples et d'entrer dans la classe des relations entre personnages, il convient de noter que l'image du fauve avec la queue relevée sur le dos pendant sa marche¹⁰ est aussi un détail naturaliste¹¹ ainsi que les positions de combat avec le fauve. Les prises à l'oreille, à la queue ou encore aux pattes¹² seraient réalisées afin d'exprimer des positions de combats réels¹³ selon E. Cassin¹⁴.

¹. Fig. 15, p.37. Cf. aussi Beyer D. *et al.*, 1993. Il faut préciser que les oreilles ne traduisent aucune attitude recensée à l'état sauvage comme le pense D. Beyer (Beyer D. *et al.*, 1993, p. 99). Un commentaire sommaire s'impose au sujet de la barrette relevée par D. Beyer (cf. *op. cit.*) car elle est un indice archéologique probable d'une ménagerie. Elle se présente sous la forme de deux rangées de chevrons incisés recouvrant la base de l'oreille. On ne lui connaît pas d'homologue. Cependant, le jardin zoologique de Ninive présente un relief du temps d'Assurbanipal qui montre un lion en cage (Cassin E., 1987, p. 202). Ceci donne déjà une preuve de l'existence de ménageries au Proche-Orient au I^{er} millénaire. Si rien de tel n'existe dans l'iconographie syrienne, les textes de Mari du IInd millénaire comblent cette lacune (cf. p. 27-28). De plus, la peinture de Til-Barsip où un lion repose aux pieds du roi prouve qu'il devait exister des lions apprivoisés (cf. Lion B., 1992, p. 364).

². En fait, pour l'animal, il s'agit d'une attitude défensive (cf. p. 20-21). Cependant, l'homme transforme le grognement en signe agressif seul moyen d'expliquer l'association de l'attitude et de la fonction de gardien des statues de porte.

³. Dentition, oreilles en arrières, plissement des yeux, etc.

⁴. Fig. 43, p. 55 (Weiss H., 1985, p. 284, fig. 128).

⁵. Fig. 28, p. 43 (Parrot A., 1967, p. 188, fig. 233).

⁶. Fig. 44, p. 55 (Mallowan M. E. L., 1947, p. 100-101, n° 4, pl. 9.4).

⁷. Cf. *supra*.

⁸. Seul un des moules de Mari (fig. 45, p. 55) présente une attitude naturaliste mettant en scène un lion dressé sur la croupe d'un bovidé pour le tuer. Parrot A., 1958, p. 35, pl. 18.

⁹. Cf. fig. 9, p. 22.

¹⁰. Plaquette de Mari. Fig. 46, p. 55 (Parrot A., 1959, p. 76, pl. 31.1144).

¹¹. Cf. p. 21 et fig. 8, p. 19.

¹². Tablette de Mari (fig. 52, p. 57. Weiss H., 1985, p. 164, fig. 40 et 70) ; sceau (fig. 47, p. 55. Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14) et bassin en calcaire d'Ebla (Matthiae P., 1966, p. 113-129, pl. 43-51).

¹³. Cette iconographie se développe surtout au I^{er} millénaire.

¹⁴. 1987, p. 205.



Fig. 43



Fig. 44



Fig. 45



Fig. 46



Fig. 49



Fig. 48

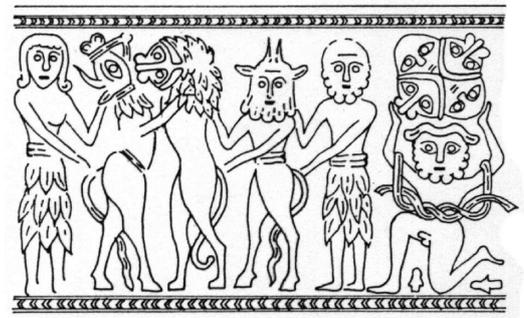


Fig. 47

La position dressée, croisée avec un autre fauve ou un animal quelconque fait la transition avec la relation qu'entretient le lion avec les autres figures des scènes historiées. En étudiant le matériel du IInd millénaire à Ebla¹, Tell Brak², Tell Khoueyrah³, Mari⁴, Ugarit⁵ et Minet El-Beida⁶, on se rend compte que le lion et la lionne apparaissent tour à tour comme agresseur et agressé. On voit aussi qu'ils entretiennent des relations privilégiées avec certains personnages. Il apparaît aussi que la chasse est présente dans l'art alors qu'elle est absente dans les textes. Le taureau et le taureau androcéphale jouissent d'une relation particulière avec le lion qui l'attaque et par lesquels il est attaqué, et ce dès le IV^e millénaire⁷. D'après D. Collon⁸, le lion est le symbole de la force sauvage alors que le taureau est le symbole de l'animal au service de l'homme. Selon E. Cassin⁹, le binôme bovin et félin serait l'exaltation de la puissance royale. Le problème est que rien ne permet de trancher entre les différents chercheurs puisque aucun texte ne vient appuyer ces affirmations en Syrie. Toutefois, la raison des rapports privilégiés entretenus par le lion et le taureau, sous quel que aspect que ce soit, vient peut-être de ce que le taureau est l'animal le plus représenté dès les temps les plus reculés¹⁰. Au fil du temps, l'image du lion s'est imposée mais les raisons de cette évolution demeurent obscures. Tout au plus, est-il envisageable que la logique de la domestication a transformé l'image du taureau, que le lion a remplacé comme animal sauvage. Cette hypothèse rejoint la thèse de D. Collon mais il ne s'agit que de spéculations. Une étude conjointe sur les deux animaux serait à approfondir.

¹. Fig. 47, p. 55 (Matthiae P., 1977, p. 89, pl. 29, 34 et 88).

². Cf. Mallowan M. E. L., 1947, p. 143-144, pl. 22.7-8 (fig. 48, p. 55), p. 146 n° 10.

³. Fig. 49, p. 55 (Abdl-el-farj Al-'ish M., 1963, p. 35 fig. 11).

⁴. Cf. Parrot A., 1958, p. 53-66, pl. A et 7-14 (fig. 39, p. 51) ; Parrot A., 1968, p. 35, fig. 21-22 (fig. 24, p. 43) et p. 40-41, fig. 31 et Weiss H., 1985, p. 164, fig. 40 et 70 (fig. 20, p. 39).

⁵. Fig. 36, p. 49 (Weiss H., 1985, p. 304, fig. 158).

⁶. Fig. 50, p. 57 (Cornelius I., 1989, p. 61, fig. 12).

⁷. Sceau de Mari (fig. 51, p. 57. Parrot A., 1956, p. 189, pl. 65.572) ; moules de Mari (fig. 35, p. 49. Parrot A., 1958, p. 38, pl. 20) ; sceau d'Ugarit (fig. 52, p. 57. Weiss H., 1985, p. 306, fig. 160) ; bassin en calcaire (fig. 36, p. 49. Matthiae P., 1966, p. 113-119, pl. 43-51) et sceau d'Ebla (fig. 47, p. 55. Matthiae P., 1977, p. 77-85, fig. 14).

⁸. 1985, p. 85.

⁹. 1987, p. 175.

¹⁰. IMA, 1994. Le thème apparaît en 8200, sous la forme de bucranes, Mureybet.



Fig. 50



Fig. 51



Fig. 52

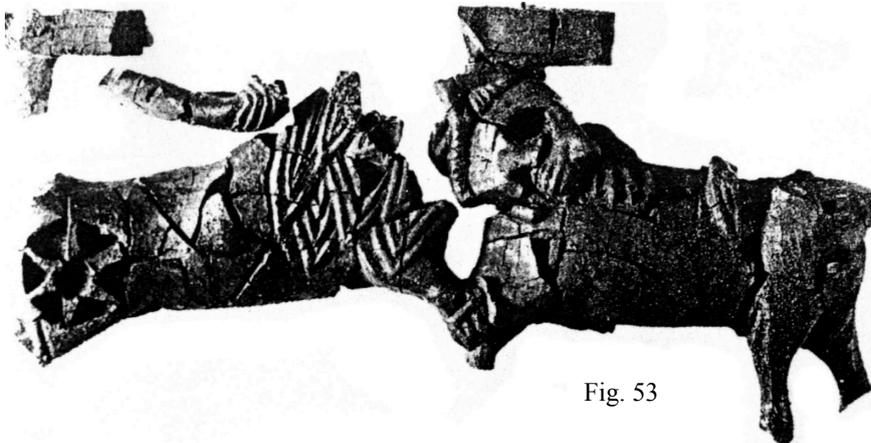


Fig. 53

Par ailleurs, le lion entretient des rapports spécifiques avec d'autres êtres que les bovins. Les hybrides¹ et les dieux sont de ceux-là. D'Ishtar dans son aspect guerrier, le lion mâle est l'animal attribut². Le fait que ce soit le mâle qui est représenté dans l'iconographie alors que la femelle est indiquée comme attribut dans les textes³ est surprenant. Le style égyptisant du pendentif de Minet El-Beida⁴ ne suffit pas à expliquer cette différence puisque elle reste identique sur des objets syriens comme la peinture de l'Investiture. En revanche, il est intéressant de constater qu'on connaît un parallèle à cette différence entre les textes et l'iconographie en Egypte avec la même déesse. Cette parenté mériterait d'être approfondie pour une étude sur les rapports iconographiques entre la Syrie et l'Egypte. L'association au lion n'est toutefois pas réservée à Ishtar. Pourtant, l'étude des dieux et déesses syriennes n'ayant pas été réalisées systématiquement, il est préférable de ne pas s'étendre plus sur le sujet. Le matériel établit néanmoins des rapports avec Qadesh⁵ et Teschub⁶. Là encore, un approfondissement du sujet mériterait d'être réalisé afin de mieux cerner le panthéon syrien.

Le thème du « signe solaire » qui a fait couler beaucoup d'encre mérite que l'on s'y arrête un moment. Un débat opposa les partisans du motif naturaliste⁷ à ceux du symbole solaire⁸. C'est certainement à partir d'une connaissance physique du lion⁹ que la spirale qui se rencontre sur l'épaule de certaines figures naquit. Cependant, comme le pense A. Vollgraff-Roes¹⁰, s'il s'agit d'un motif naturaliste à la base, ce dernier fut transformé pour devenir vecteur d'une information autre que zoologique. D'une part, la spirale ne se trouve pas figurée seulement sur l'épaule

¹. Aigle léontocéphale, personnage à tête de lion, personnage cornu, etc.

². Cf. peinture de l'Investiture (fig. 39, p. 51. Parrot A., 1958, p. 53-66, pl. A et 7-14) et sceau d'Ebla (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14).

³. Cf. p. 30-31.

⁴. Les mèches de cheveux de la déesse sont un trait typiquement égyptien (cf. les représentations hathoriques en Egypte).

⁵. Le pendentif de Minet El-Beida (fig. 50, p. 57) en offre un exemple (Schaeffer F.-A. Cl., 1932, p. 8, pl. 9.1)

⁶. Voir le sceau de la tablette d'Ugarit (fig. 52, p. 57. Weiss H., 1985, p. 306, fig. 160).

⁷. A. J. Arkell et D. M. A. Bate in : Vollgraff-Roes A., 1950.

⁸. P. Tanavoli (1985) et H. J. Kantor (1947).

⁹. Cf. p. 18 et fig. 6, p. 19.

¹⁰. 1950, p. 40.

mais aussi sur le cuisse, le dos ou le postérieur¹. D'autre part, le motif peut être simple comme sur le pendentif de Minet El-Beida ou aussi complexe que celui des moules de Mari. Enfin, le motif se rencontre aussi sur le taureau qui ne présente pas cette singularité à l'état naturel. Toutefois, affirmer, comme E. D. van Buren² et D. Beyer³, que le signe est la marque de force et virilité ou permet de distinguer de jeunes animaux vigoureux est péremptoire car rien en le prouve. Il est certains, cependant, que ce signe « solaire » est porteur d'une information importante extérieure au lion puisqu'il n'est pas le seul à le porter et qu'il dépasse la géographie syrienne⁴.

Par le contexte archéologique, la fonction de l'objet et le thème, on voit que le mâle comme la femelle sont associés au culte et à la fonction de gardien. Usage religieux, le lion est en relation avec les déesses Ishtar, Ninizaza, Qadesh et le dieu Teschub. Il ne montre aucune affinité particulière avec le roi comme le suggère, pour l'Anatolie, R. J. Collins⁵. Par ailleurs, il est possible qu'il incarne la force brute et la maîtrise de celle-ci à la place du taureau mais rien ne le prouve à l'intérieur de cette étude. Nous sommes cependant loin de la remarque de B. Lion qui écrit : « La valeur esthétique accordée aux animaux rares est évidente. En témoignent leurs très nombreuses représentations artistiques dans la statuaire, les reliefs et la glyptique⁶ ». En fait, l'objet sert une fin même si nous ne sommes pas toujours capable de la donner dans le cadre de ce mémoire. De ces remarques et de l'étude par ensemble, il convient maintenant d'insister sur le style et de travailler par série.

IV.D. Le style

¹. Cf. moules de Mari (fig. 35, p. 49. Parrot A., 1959, p. 38, pl. 20.1040) ; fauteuil d'Ebla (fig. 53, p. 57. Matthiae P., 1977, p. 89, pl. 29) ; peinture de Til-Barsip (Thureau-Dangin F. et Durand M., 1936, p. 53).

². In : A. Vollgraff-Roes, 1950, p. 44.

³. Beyer D. *et al.*, 1993, p. 103.

⁴. On retrouve le motif « solaire » dans tous le Proche-Orient et en Egypte.

⁵. 1989, p.19. Pour elle, le lion et le léopard sont en relation avec le corps du roi.

⁶. 1992, p. 365.

Si la mise en ensemble du matériel fournit des renseignements exploitables, la mise en série ne l'est que très peu. Ce constat s'explique par la petite quantité de matériel qui appartient à une série de même nature, inégale aussi dans sa répartition géographique. La raison de la faible proportion d'objets à disposition n'est pas seulement due aux découvertes archéologiques mais aussi à l'impossibilité de réaliser une étude exhaustive dans le cadre de ce mémoire¹. Néanmoins, la sélection de la documentation permet de mettre en valeur des liens entre villes et pays.

Ainsi, après avoir établi une grille de caractéristiques de représentation et de thème ordonnée par époque, espace et nature du matériel, il ressort que la stylisation des griffes et de la queue s'enroulant légèrement à son extrémité sont propre à la région du Nord-Est. Cette iconographie se rencontre au III^e millénaire à Karkémish² puis à Til-Barsip³ au IInd millénaire avant de devenir un classique au I^{er}. Ce type de rendu du postérieur de l'animal se concentre sur les orthostates. Si cet élément isolé n'est pas une preuve en soi se pose la question des liens entre ces villes. Cette forme de stylisation est dite venir des hittites par F. Thureau-Dangin et M. Dunand⁴. Comment expliquer alors que son prototype se trouve au III^e millénaire à Karkémish ? La Syrie a montré, d'ailleurs, sa capacité à influencer d'autres civilisations avec les statues de portes que les Assyriens utiliseront beaucoup au I^{er} millénaire⁵. Pour A. Parrot⁶, les lions de Mari sont les prototypes des lions Hittites dont les exemples les plus récents en Syrie sont ceux de Tell Taïnat⁷. Ces rapports avec l'Anatolie sont encore renforcés dans le catalogue de l'exposition de l'IMA sur la Syrie⁸. Il y est écrit que l'architecture monumentale est l'aboutissement de la tradition syrienne, débutée au III^e millénaire, avec fusion d'apports anatoliens.

¹. Cf. p. VI.

². Fig. 12, p. 37 (Woolley C. L., 1969, p. 116, pl. B.32.a et b).

³. Fig. 22, p. 39 (Thureau-Dangin F. et Durand M., 1936, p. 138 n° 6, pl. 9.4).

⁴. 1936, p. 138-.

⁵. Cf. Cassin E., 1987, p. 175-. Il est à préciser que si cette coutume est répandue en Syrie du Nord, elle l'est aussi dans le sud avec Mari.

⁶. Parrot A., 1938.

⁷. McEwan C. W., 1937, p. 13, fig. 6-7..

⁸. IMA, 1994, p. 14.

Plus généralement, J.-L. Huot¹ signale des problèmes stylistiques, en particulier le rendu de la gueule, en Mésopotamie alors que E. Porada² compare les sceaux d'Ebla à ceux de Mésopotamie. P.-J. Riis³, quant à lui, fait venir le grognement de l'Assyrie pour les objets du I^{er} millénaire en oubliant que le thème est déjà connu à Mari au IInd⁴.

En ce qui concerne les thèmes, l'homogénéité est de rigueur pour la représentation de l'étoile⁵, des déesses et du taureau (androcéphale compris). Ebla semble être le centre d'apparition de ces thèmes sur les objets du III^e millénaire.

Dans un graphisme chaque fois différent, y compris dans un même site comme à Mari (moule et protome), le thème du motif « solaire » perdure, à la différence de ce qu'en pensait H. J. Kantor⁶, au IInd et se rencontre à Ugarit⁷ ainsi qu'à Minet El-Beida⁸. Des déesses sont figurées à Ebla⁹ dès le III^e millénaire que l'on retrouve, pour Ishtar, à Mari¹⁰ au IInd. « Des » est employé car l'iconographie de Minet El-Beida¹¹ et les découvertes du temple de Ninizaza montrent que ce n'est pas la seule déesse en rapport avec le lion. Toutefois l'association de lion mâle à une déesse est commun aux déesses de ces trois villes comme est commun le rapport avec le taureau à Ebla¹², Tell Brak¹³ et Mari¹⁴ pour le III^e millénaire et Mari¹⁵, Ebla¹⁶ pour le IInd. Si les thèmes n'impliquent pas une relation entre chaque ville, certains sont représentatifs d'une unité de civilisation. Aussi est-il écrit dans le catalogue de

¹. 1994, p. 281.

². Weiss H., 1985, p. 92.

³. 1948, p. 198-.

⁴. Cf. protomes de lion (fig. 15, p. 37), moules en forme de lion (fig. 35, p. 49. Parrot A., 1959, p. 38 et 40, pl. 20.1040-1123-1124), tête de lion (fig. 14, p. 39. Parrot A., 1959, p. 58-59, pl. 27.684), etc.

⁵. Le thème de l'étoile peut avoir été importé d'Égypte puisque le pendentif de Minet El-Beida qui le comporte montre des relations entre les deux pays. Ugarit a aussi bénéficié de liens avec l'Égypte. Les pieds de lit en constituent la preuve. Cependant, D. Beyer pense que le thème de l'étoile vient des sceaux de l'Akkadish III.

⁶. 1947, p. 256.

⁷. Fig. 36, p. 49 (Weiss H., 1985, p. 304, fig. 158).

⁸. Fig. 50, p. 57 (Schaeffer F.-A. Cl., 1932, p. 8, pl. 9.1).

⁹. Fig. 47, p. 55 (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14).

¹⁰. Fig. 39, p. 51 (Parrot A., 1958, p. 43-66, pl. A et 7.14).

¹¹. *op. cit.*

¹². Fig. 53, p. 57 (Matthiae P., 1977, p. 89, pl. 29) et sceau (*op. cit.*).

¹³. Fig. 19, p. 39 (D. M., 1997, p. 253 n° 245, pl. 21.245 et 49.245).

¹⁴. Fig. 24, p. 43 (Parrot A., 1968, p. 35, fig. 21 et 22).

¹⁵. Fig. 35, p. 49 (Parrot A., 1959, p. 38, pl. 20).

¹⁶. Fig. 37, p. 49 (Matthiae P., 1966, p. 113-129, pl. 43-51).

l'IMA¹ que le taureau est un thème spécifiquement syrien. Cependant, P. Matthiaepense que le thème de l'affrontement du lion et du taureau sur le bassin en calcaire d'Ebla serait, « in una versione particolarmente stereotipata e convenzionale² », la preuve de la transmission du thème et des schémas des figures mésopotamiennes ainsi que la continuité de la culture figurative syrienne³. P. Amiet⁴ indique, lui aussi, l'intégration du répertoire Proche Oriental avec toutefois des variantes entre la Syrie du Nord, celle du centre et la méridionale dès le III^e millénaire. En revanche, le relief de l'homme-lion tenant des lions par la patte serait, selon P. Matthiae, l'archétype des bases de statues divines syro-anatolienne.

Ces informations soutirées à une documentation relativement hétéroclite montrent déjà des relations entre Ebla et Mari renforcées par un style parfois commun⁵. A une plus vaste échelle, en particulier grâce à la glyptique, il serait possible avec un matériel homogène de mieux approcher les rapports entre villes. Non seulement cela permettrait une meilleure connaissance du rendu mais aussi de la thématique religieuse.

¹. IMA, 1994, p. 4.

². 1966, p. 124.

³. 1967, p. 35.

⁴. 1963, p. 68-.

⁵. L'assiette de Mari (fig. 23, p. 41) et le bassin d'Ebla du IInd millénaire adoptent un rendu de la tête du fauve semblable : oreilles semi-circulaires, yeux en amandes, gueule mise en valeur par la moustache, formes très arrondies.

Conclusion

B. Lion, à partir d'informations obtenues sur les animaux sauvages au Proche-Orient dont le lion, écrit: « Bêtes sans prix car inestimables, elles servent à tout et la plupart du temps à rien, du moins à rien d'utile : c'est ce qui fait toute leur valeur.¹ » Il est vrai que le contexte archéologique et les textes ne sont pas très clairs au sujet de l'utilisation des animaux et du lion en particulier. Cependant, ce dernier fournit, après analyse et croisement de la documentation, un matériel qui contredit un usage futile, sans utilisation effective.

Aussi ne faut-il pas oublier un matériel comme l'outil réalisé dans un fémur de lion. La possibilité d'une ménagerie divine est aussi un élément important à prendre en considération². Cette probabilité est importante car le lion est fréquemment associé au culte³. Non seulement il l'est par ses représentations mais aussi par le contexte archéologique⁴, ce que confirment J.-L. Huot⁵. De plus, par le contexte et le type de support, il est possible de proposer une utilisation liturgique ou magique de l'objet auquel l'animal est associé. Ainsi, qu'il s'agisse de l'animal ou de son image, le lion devait avoir un rôle à jouer comme intermédiaire entre les hommes et les dieux. Pour approfondir ce thème, il serait bon de s'intéresser aux être hybrides et de poursuivre l'étude sur le I^{er} millénaire, date à laquelle ceux-ci apparaissent plus fréquemment. Il faudrait aussi reprendre l'étude de la religion et faire une analyse propre du culte en Syrie.

Dans un autre registre que celui de la fonction et malgré le caractère sommaire de ce mémoire, l'analyse archéologique révèle deux types de différences.

¹. 1992, p. 365.

². Cf. n. 1, p. 54.

³. A Mari dans le temple de Dagan, des yeux provenant d'une quarantaine de lion ont été mis au jour. D. Beyer (Beyer D. *et al.*, 1993, p. 86) pense qu'il ne s'agit pas de statues mais de protomes montés sur du mobilier.

⁴. Il serait bon de revoir ce dernier à la lumière des découvertes de J.-Cl. Margueron afin de bien cerner le lieu réel de provenance de ces objets.

⁵. 1994, p. 278.

La première porte sur ce qui est habituellement écrit dans la littérature scientifique. La seconde concerne la distance entre les différentes sources de documentation.

La présence récurrente de la femelle dans l'art en est un exemple frappant. Si de nombreux objets ont été décrits comme représentant des mâles, l'analyse archéologique a permis de mettre en valeur l'erreur qui a été faite. Il est impossible, en revanche, de distinguer des espèces différentes comme le fit E. D. van Buren¹, qui avait certainement confondu avec la représentation de la femelle, car l'art n'est pas suffisamment naturaliste². La femelle, au même titre que le mâle, apparaît donc sur tous les types de supports, y compris en tant que statue gardienne de portes³. Son rôle reste cependant inconnu car il est impossible de l'associer à l'hypothèse de E. Porada⁴ qui pense que la lionne est l'image de la Terre Mère. En effet, son hypothèse se justifie pour la Mésopotamie mais pas forcément pour la Syrie. Si l'art syrien se nourrit de l'art mésopotamien selon P. Amiet⁵, il précise aussi qu'il reste original et qu'il existe une distance entre les deux. Le rapport roi-lion en offre un exemple frappant car, malgré ce qui est dit sur le sujet⁶, le matériel, lui, ne révèle aucun lien véritable entre ces deux êtres. Aucun nom syrien de roi ne comporte le mot lion comme à Sumer. Les textes qui mentionnent les grandes chasses du roi dans lesquelles ce dernier capture les lionceaux sont traduits dans l'art par un personnage tenant dans sa main droite une harpe et un lion dans la gauche⁷ qui est absent du répertoire syrien. Cet écart existe aussi avec l'art de l'Anatolie et de l'Égypte même s'il est prouvé qu'il y a eu contact entre la Syrie et ces pays. Les seuls éléments de l'art syrien où le roi apparaît ne font que renforcer la distance entre ces deux êtres. Ainsi, il a été démontré que l'*asakkum* ne portait pas sur l'animal mais plus sur le fait qu'il était destiné au roi. En effet, si l'interdit avait porté sur le fauve, comment expliquer alors que des tueries aient été effectuées sans représailles ? La peinture de l'Investiture n'associe pas le roi au lion mais à une forme guerrière de la déesse Ishtar. Seule la peinture de Til-Barsip du I^{er} millénaire met le roi et le lion en

¹. 1939, p. 3.

². La taille et la crinière ne présentent aucune différence récurrente qui puisse être notée.

³. Cf. p. 38.

⁴. 1950, p. 224-.

⁵. 1963, p. 68 et 75.

⁶. Cf. Cassin E., 1987 ; Cornelius I., 1989 ; Guichard M., 1993 ; etc.

⁷. Cassin E., 1987, p. 195.

relation. Cependant, si ce matériel peut indiquer qu'il existait à la cour des fauves apprivoisés¹, il ne prouve pas pour le IV^e – II^e millénaire que le lion corresponde à un symbole royal car la documentation est trop récente et insuffisante.

On relève des écarts significatifs, dans le matériel, entre documentation ostéologique, textuelle et artistique. Cet écart, dans le cas de l'ostéologie, peut être lié à une méconnaissance de l'archéozoologie comme ce fut le cas pour les fouilles du début du siècle. Dans le cas de l'artistique, c'est le choix des zones étudiées qui peut être cause d'une mauvaise compréhension de la vie de l'époque². Si la documentation est représentative, un constat s'impose alors. D'une part, l'ostéologie ne reflète pas ce que les textes disent quand il est question de la présence de l'animal auprès du roi. D'autre part, l'abondante iconographie tranche avec la faible quantité de restes osseux et de textes. L'artistique révèle aussi une différence dans la forme avec les textes. S'il existe un art au service de la religion associant le lion, les textes sont vides de toutes mentions de l'animal. Un approfondissement du sujet serait à réaliser afin de couvrir l'ensemble de la documentation textuelle à disposition.

¹. Cette hypothèse est acceptable car elle rejoint la mention dans les textes de l'envoi de fauve au palais (cf. p. 26 et 28).

². Cf. p. 61.

Table des illustrations

Fig. 1. Chaîne de traitement de l'information réalisée à partir de J.-Cl. Gardin (1979, fig. 1-3).	4
Fig. 2. Lion en état d'alerte (J. A. Rudnai, 1973, pl. 22.d).	17
Fig. 3. Lions africains avec et sans crinière du parc de Serengeti en Tanzanie (J. A. Rudnai, 1973, pl. 21.a).	17
Fig. 4. La touffe de poils au bout de la queue est un signe distinctif du lion (J. A. Rudnai, 1973, pl. 5.c).	17
Fig. 5. Les lionceaux sont constellés de rosettes qu'ils perdent généralement en grandissant (J. A. Rudnai, 1973, pl. 3.b).	19
Fig. 6. La touffe de poils en spirale se trouve, chez le lion, sur l'épaule (J. A. Rudnai, 1973, pl. 4.d).	19
Fig. 7. Une lionne prête à bondir est en état d'observation (L. Lines et E. R. Ricciuti, 1985, fig. 16).	19
Fig. 8. La queue est ramenée sur le dos par forte chaleur (J. A. Rudnai, 1973, pl. 8.b).	19
Fig. 9. Un affrontement qui rappelle l'iconographie des sceaux-cylindre (L. Lines et E. R. Ricciuti, 1985, fig. 42).	22
Tabl. 1. Noms du lion en sumérien et accadien.	26
Fig. 10. Sceau de Suse du IV ^e millénaire (Porada E., 1950, fig. 6.F).	37
Fig. 11. Cachet du IV ^e millénaire provenant de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 125 n° 28, pl. 18.28).	37
Fig. 12. Base de colonne de Karkémish (Woolley C. L., 1969, p. 116, pl. B.32.a-b).	37
Fig. 13. Sceau provenant d'Ebla (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14).	37
Fig. 14. Tête de lion provenant de Mari (Parrot A., 1959, p. 58-59, pl. 27.684).	37

Fig. 15 (Parrot A., 1938, pl. 10, fig. 1500).	37
Fig. 16. Sceau provenant de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 146 n° 10, pl. 23.10).	39
Fig. 17. Sceau provenant de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 148 n° 9, pl. 24.9).	39
Fig. 18. Sceau provenant de Tell Brak (Matthews D. M., 1991, p. 150 n° 2, fig. 1).	39
Fig. 19. Sceau provenant de Tell Brak (Matthews D. M., 1997, p. 253 n° 245, pl. 21.245 et 49.245).	39
Fig. 20. Vestiges de plaques décoratives provenant de Mari (Weiss H., 1985, p. 164, fig. 40 et 70).	39
Fig. 21. Orthostate provenant de Karkémish (Woolley C. L., 1952, III, p. 200 et 247, pl. B.55.a).	39
Fig. 22. Orthostate provenant de Til-Barsip (Thureau-Dangin F. et Durand M., 1936, p. 138 n° 6, pl. 9.4).	43
Fig. 23. Assiette provenant de Mari (Parrot A., 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310).	43
Fig. 24. Sceau provenant de Mari (Parrot A., 1968, p. 35, pl. 18.4441, fig. 21).	43
Fig. 25. Sceau provenant d'Alalakh (Collon D., 1982, p. 87, fig. 64).	43
Fig. 26. Sceau provenant d'Ugarit (Dhorme E., 1935, p. 194-195, fig. 1).	43
Fig. 27. Sceau provenant de Tell Brak (Weiss H., 1985, p. 108, fig. 30).	43
Fig. 28. Tête de massue provenant de Mari (Parrot A., 1967, p. 188, fig. 223).	43
Fig. 29. Sceau provenant d'Alalakh (Collon D., 1982, p. 86-87, fig. 63).	43
Fig. 30. Amulette provenant de Tell Brak (Mallowan M. L. E., 1947, p. 100 n° 2, pl. 9.2).	43
Fig. 31. Sceau provenant d'Alalakh (Collon D., 1982, p. 57-58, fig. 23).	44
Fig. 32. Rhyton zoomorphe provenant d'Ugarit (Weiss H., 1985, p. 291, fig. 140).	49
Fig. 33. Tête de massue provenant de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 98-99 et 211).	49

Fig. 34. Goulot provenant de Mari (Parrot A., 1959, p. 77, fig. 59).	49
Fig. 35. Moule provenant de Mari (Parrot A., 1959, p. 38, fig. 32).	49
Fig. 36. Coupe en or provenant d'Ugarit (Weiss H., 1985, p. 304, fig. 158).	49
Fig. 37. Bassin en calcaire provenant d'Ebla (Matthiae P., 1966, p. 113-129, pl. 43-51).	49
Fig. 38. Statues de lion à Til-Barsip (Woolley C. L., 1955, p. 242, pl. 49).	51
Fig. 39. Partie de la peinture de l'Investiture découverte Mari (Parrot A., 1958, p. 53-66, pl. A et 7-14).	51
Fig. 40. Pieds de lits découverts à Ugarit (Schaeffer Cl. F.-A., 1954, p. 53, fig. 5).	51
Fig. 41. Objet réalisé dans un fémur de lion (Braidwood R. J. et L. S., 1960, p. 340, fig. 257).	51
Fig. 42. Tête provenant d'Ugarit (Dussaud R., 1949, p. 70).	51
Fig. 43. Poids mis au jour à Ugarit (Weiss H., 1985, p. 284, fig. 128).	55
Fig. 44. Statuette provenant de Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 100-101, n° 4, pl. 9.4).	55
Fig. 45. Moule découvert à Mari (Parrot A., 1958, p. 35, pl. 18).	55
Fig. 46. Plaquette provenant de Mari (Parrot A., 1959, p. 76, pl. 31.1144).	55
Fig. 47. Sceau découvert à Ebla (Matthiae P., 1977, p. 79-85, fig. 14).	55
Fig. 48. Sceau mis au jour à Tell Brak (Mallowan M. E. L., 1947, p. 143-144, pl. 22.7-8).	55
Fig. 49. Monument votif de Tell Khoueyrah (Abdl-el-farj Al-'ish M., 1963, p. 35 fig. 11).	55
Fig. 50. Pendentif de Minet El-Beida (Cornelius I., 1989, p. 61, fig. 12).	57
Fig. 51. Sceau provenant de Mari (Parrot A., 1956, p. 189, pl. 65.572).	57
Fig. 52. Tablette mise au jour à Ugarit (Weiss H., 1985, p. 164, fig. 40 et 70).	57
Fig. 53. Fragment du fauteuil d'Ebla (Matthiae P., 1977, p. 89, pl. 29).	57

Abréviations bibliographiques

AJA : *American Journal of Archaeology*, Baltimore.

ARM : *Archives Royales de Mari*, Paris, 1950-.

AnOr : *Analecta Orientalia*, Rome.

BAH : *Bibliothèque Archéologique et Historique*, P. Geuthner, Paris.

BAR-IS : *British Archaeological Reports, International Series*, Londres.

BiOr : *Bibliotheca Orientalis*, Leyde.

CGT : *Catalogue Général de Turin*, Turin.

Iraq : *Iraq*. Subsidized by the British Academy, British School of Archaeology in Iraq, Londres.

JANES : *Journal of the Ancient Near East Society of Columbia University*, New York.

JAOS : *Journal of the American Oriental Society*, Baltimore.

JCS : *Journal of cuneiform studies*, Cambridge MA, New Haven, Conn.

JNES : *Journal of Near Eastern Studies*. Departement of Near Eastern Language and Civilisation, Université of Chicago, Chicago, Illinois.

LAPO : *Littérature ancienne du Proche-Orient*, Le Cerf, Paris.

MARI : *Mari Annales de Recherches Interdisciplinaires*, Paris.

MHEO : *Mesopotamian history and environment occasional publications*, Louvain.

OBO : *Orbis Biblicus et Orientalis Series Archaeologica*, Fribourg.

OIC : *Oriental Institute Center*, Chicago.

RES : *Revue d'Etudes Sémitiques*.

StEb : *Studi Eblaiti*, Rome.

Syria : *Syria*. Revue d'Art Oriental et d'Archéologie. Institut Français d'archéologie de Beyrouth, Paris.

Bibliographie

- Al-Ush A. F. et al., 1969** : Al-Ush A. F., Joundi A. et Zouhdi B., *Catalogue du Musée national de Damas : Publié à l'occasion de son cinquantenaire (1919-1969)*, trad. Saade G., Damas.
- Albenda P., 1974** : « Lions on Assyrian wall reliefs », *JANES* 6, p. 1-28.
- Amiet P., 1963** : « La glyptique syrienne archaïque », *Syria* 40, p. 57-83.
- Bertram B., 1986** : *Lions en liberté*, Flammarion, trad. de G. Casaril (1^o éd. 1976), Paris.
- Beyer D. et al., 1993** : D. Beyer, Cl. Forrières, F. Lemaire et F. Bargain, « Les lions du temple du « Roi du Pays » de Mari », *MARI* 7, p. 79-105.
- Bittel K., 1976** : *Les Hittites*, Univers des Formes, Paris.
- Braidwood R. J. et L. S., 1960** : *Excavations in the plain of Antioch. I. The earlier assemblages, phases A-J*.
- Bruneau Ph. et Balut P.-Y., 1997** : *Artistique et archéologie*, Paris.
- Buchanan B., 1966** : *Catalogue of Ancient Near Eastern seals in the Ashmolean Museum. I. Cylinders seals*, Oxford.
- Buchanan B., 1984** : *Catalogue of Ancient Near Eastern seals in the Ashmolean Museum. II. The prehistoric stamp seals*, Oxford.
- Buren E. D. van, 1939** : *The fauna of Ancient Mesopotamia as represented in art*, *AnOr* 18.
- Caquot A. et al., 1974** : Caquot A., Sznycer M. et Herdner A., *Textes ougaritiques. T. I. Mythes et légendes*, *LAPO* 7.
- Cassin E., 1987** : « Le roi et le lion », in : E. Cassin (éd.), *Le semblable et le différent*, La Découverte, Paris, p. 167-213.
- Collins B. J., 1998** : « Hattusili, the lion king », *JCS* 50, p. 15-20
- Collon D., 1982** : *the Alalakh cylinders*, *BAR-IS* 132.

- Collon D., 1985** : « Les animaux attribués des divinités du Proche-Orient ancien : Problèmes d'iconographies », in : *Les cahiers du CEPOA, Vol. 2. L'animal, l'homme, le dieu dans le Proche-Orient*, Leuven.
- Cornelius I., 1989** : « The lion in the art of the ancient near east : a study of selected motif », *JNSL* 15, p. 53-85.
- Dhorme E., 1935** : « Petite tablette accadienne de Ras Shamra », *Syria* 16, p. 194-195.
- Dossin G., 1971** : « Documents de Mari. II. Une capture de lion au Khabur », *Syria* 48, p. 7-19.
- Durand J.-M., 1997** : *Les documents épistolaires du palais de Mari, T. I*, LAPO 16, éditions du Cerf, Paris.
- Durand J.-M., 1998** : *Les documents épistolaires du palais de Mari, T. II*, LAPO 17, éditions du Cerf, Paris.
- Dussaud R., 1949** : *L'art phénicien du IIe millénaire*, Paul Geuthner, Paris.
- Finet A., 1973** : *Le code de Hammurapi*, LAPO 6.
- Frankfort H., 1935** : *Oriental institute discoveries in Iraq, 1933/34. Fourth preliminary report of the Iraq expedition*, OIC 19, Chicago.
- Gardin J.-Cl., 1979** : *Une archéologie théorique*, Paris.
- Gautier A., 1988** : « L'animal vu par l'homme : relation alimentaire et sujétion », in : Crédit Communal et la Société Royale Protectrice des Animaux Veeweyde (éd.), *Des animaux et des hommes. Témoignages de la Préhistoire et de l'antiquité*, exposition du 22 avril au 26 juin 1988, Bruxelles, p. 13-55.
- Grange F. de la, 1972** : *Les félins*, coll. les animaux du monde, Paris.
- Grayson A. K., 1991** : *Assyrian rulers of the early first millenium BC*, Toronto.
- Guggisberg C. A. W., 1961** : *Simba. Vie et moeurs du lion*, trad. de L. Jospin, Paris.
- Guichard M., 1997** : « Présages fortuits à Mari », *MARI* 8, p. 305-328.
- Hesse B., 1995** : « Animal husbandry and human diet in the Ancient Near East », in : J. M. Sasson (éd.), *Civilizations of the Ancient Near East*, vol. I, fasc. 2, New York, p. 203-222.
- Huot J.-L., 1994** : « De Leonibus », in : *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien, mélange offer à L. de Meyer*, MHEO 2, p. 277-282.

- IMA, 1994** : Catalogue d'exposition de l'Institut du Monde Arabe, *Syrie. Mémoire et civilisation*, catalogue de l'exposition du 14 sept. 1993 - 28 fév. 1994, Flammarion, Paris.
- Kantor H. J., 1947** : « The shoulder ornament of Near Eastern lions », *JNES* 6, p. 250-274.
- Kitchener A., 1991** : *The Natural History of the Wild Cats*, London.
- Limet H., 1986** : *Textes administratifs relatifs aux métaux*, *ARM* 25.
- Lines L. et Ricciuti E. R., 1985** : *Le monde des félins*, trad. de M. Cuisin (1^o éd. 1985).
- Lion B., 1992** : « La circulation des animaux exotiques au Proche-Orient antique », in : Charpin D. et Joannes F. (éd.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient*, acte de la 38^e Rencontre Assyriologique Internationale, Paris, 8-10 juillet 1991.
- Lion B. et Michel C., 1997** : « Criquets et autres insectes à Mari », *MARI* 8, p. 707-724.
- Luckenbill D., 1926** : *Ancient records of Assyria and Babylonia I*, Chicago.
- Mallowan M. E. L., 1947** : *Excavations at Brak and Chagar Bazar, Iraq* 9.
- Margueron J.-Cl., 1982** : « Mari : originalité ou dépendance ? », *StEb* 5, p. 121-144.
- Margueron J.-Cl., 1990** : « Les appartements royaux du premier étage dans le palais de Zimri-Lim », *MARI* 6, p. 433-451.
- Margueron J.-Cl. et Pfirsich L., 1996** : *Le Proche-Orient et l'Égypte antiques*, Paris.
- Matthews D. M., 1991** : « Tell Brak 1990 : The glyptic », *Iraq* 53, p. 147-158.
- Matthews D. M., 1997** : *The early glyptic of Tell Brak*, *OBO* 15, Fribourg.
- Matthiae P., 1966** : *Missione archeologica italiana in Syria, rapporto preliminare della campagna 1965*, Serie Archeologica 10, Roma.
- Matthiae P., 1967** : « Mission archéologique de l'université de Rome à Tell Mardikh », *Annales archéologiques de Syrie* 17, p. 25-43.
- Matthiae P., 1977** : *Ebla, un impero ritrovato*, Torino, 1977.
- McEwan C. W., 1937** : « The syrian expedition of the Oriental Institute », *AJA* 41/1, p. 8-13.

- Oppenheim M. von, 1932** : « Tell Halaf. La plus ancienne capitale soubaréenne de Mésopotamie », *Syria* 13, p. 242-254.
- Parrot A., 1938** : « Les fouilles de Mari. Quatrième campagne (hiver 1936-37) », *Syria* 19, p. 1-29.
- Parrot A., 1956** : *Mission archéologique de Mari. I. Le temple d'Ishtar*, BAH 65.
- Parrot A., 1958** : *Mission archéologique de Mari. Le palais. II/1-2.*, BAH 67.
- Parrot A., 1959** : *Mission archéologique de Mari. Le palais. II/3. Documents et monument*, BAH 68.
- Parrot A., 1967** : *Mission archéologique de Mari. III. Les temples d'Ishtar et Ninni-Zaza*, BAH 86.
- Parrot A., 1968** : *Mission archéologique de Mari. IV. Le Trésor d'Ur*, BAH 87.
- Porada E., 1950** : « Leonine figure of the protoliterate period of Mesopotamia », *JAOS* 70/4, p. 223-226.
- Riis P.-J., 1948** : *Fouilles et recherches de la fondation Carlsberg 1931-1938. II/3. Les cimetières à crémation*, Nationalmuseets Skrifter 1, Copenhague.
- Rudnai J. A., 1973** : *The social life of the lion*, Pennsylvanie.
- Rutten M., 1938** : « Les animaux a attitudes humaines dans l'art de l'ancienne Mésopotamie », *RES* 1938/3, p. 97-119.
- Schaeffer F.-A. Cl., 1932** : « Les fouilles de Minet-el-Beida et de Ras-Shamra. Troisième campagne (printemps 1931) », *Syria* 13, p. 1-27.
- Schaeffer F.-A. Cl., 1954** : « Les fouilles de Ras-Shamra-Ugarit », *Syria* 31, p. 14-67.
- Seidensticker J. et Lumpjin S., 1992** : *Les félins*, coll. Bordas, Paris
- Stol M., 1978** : « Lettres de Yaquim-Addu », *BiOr* 35, p. 217-221.
- Tanavoli P., 1985** : *Lion rugs. The lion in the art and culture of Iran*, Basel.
- Thureau-Dangin F. et Dunand M., 1936** : *Til-Barsib*, 2 vol., Paris.
- Turner A., 1997** : *The Big Cats and their Fossil Relatives*, New York.
- Vilà E., 1998** : *L'exploitation des animaux en Mésopotamie aux IVe et IIIe millénaire avant J.-C.*, Centre de Recherche Archéologique 21, CNRS éditions, Paris.
- Virolleaud Ch., 1934** : « La mort de Baal », *Syria* 15.
- Vollgraff-Roes A., 1950** : « The lion with body marking in oriental art », *JNES* 9, p. 40-49.

Wapnish P., 1997 : « Lions », in : E. M. Meyers (éd.), *Archaeology in the Near East III*, p. 361-362.

Weiss H., 1985 : *Ebla to Damascus*, catalogue de l'exposition de Washington, Washington.

Wit C. de, 1951 : *Le rôle et le sens du lion en Égypte ancienne*, Leiden.

Woolley C. L., 1952 : *Carchemish. III. The excavations in the inner town*, Trustees of the British Museum, London.

Woolley C. L., 1955 : *Alalakh, an account of the excavation at Tell Atchana in the Hatay 1937-1949*, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London 18, Oxford.

Woolley C. L., 1969 : *Carchemish. II. The town defense*, The Trustees of the British Museum, London.